

# LE DEVOIR

Vol. LXXXVI - No 175

MONTRÉAL, LES SAMEDI 29 ET DIMANCHE 30 JUILLET 1995

3 CAHIERS - 1,75 \$ - TPS + TVQ

### LES ARTS

**Les FrancoFolies de Montréal: à fond la caisse**  
PAGE C 1

### ÉCONOMIE

**Fin du sursis sur le front hypothécaire**  
PAGE B 1

### MONTRÉAL

**Un nouveau complexe culturel de 6 millions \$**  
PAGE A 3

### FORMES

**Vol au-dessus d'un nid de coucous**  
PAGE C 10

### PERSPECTIVES

## Le cinéma de l'outrance

**H**ier sortait le film le plus cher de l'histoire du cinéma, et pas des meilleurs pour autant. 180 millions \$ US engloutis dans *Waterworld*, de Kevin Reynolds, œuvre ci-devant surnommée *Watergate* tant les scandales, les caprices de stars, les chicanes entre la vedette Kevin Costner et le réalisateur, les gaspillages de fonds, les horaires fracassés ont éclaboussé de boue cette aventure aquatique (l'intrigue se déroule sur une Terre submergée d'eau). Avant même que la moindre image ait été tournée, juste pour camper cet atoll maudit flottant au large d'Hawaï, le film avait déjà franchi le cap des 120 millions \$.

De sommet en sommet, la machine hollywoodienne est en train de prendre le mors aux dents. À chaque superproduction, vous croyez atteindre l'Himalaya du budget alloué à un film. Erreur! Bientôt, on franchira le cap des 200, des 250 millions \$ pour un long métrage sans doute aussi médiocre, mais qui hissera le public vers de nouvelles cimes de pétards et de cascades. A moins que la baudruche éclate en cette veille de l'an 2000 et que, par effet de pendule, où simplement parce que la surenchère aura conduit une ou deux *majors* à la banqueroute, l'Amérique recouvre le charme discret — mais si délicieux, réflexion faite — des œuvres d'auteur.

À Hollywood, le film-événement n'est plus un film mais une course à l'effet boeuf. L'outrance est devenue système et instinct de survie. Dans sa lutte contre le petit écran qui retient le public dans ses pantoufles, la formidable industrie du septième art américain augmente toujours d'un cran la pression sur le spectateur; davantage d'effets spéciaux, de violence bestiale, de records fracassés dans le jamais vu. Les techniciens deviennent les vrais artisans du film, eux qui peuvent animer un tyranosaurus, faire dialoguer Tom Hanks avec Elvis Presley ou camper le décor atlantidien d'un *Waterworld*. But de l'opération: démoder la superproduction précédente, assener au spectateur l'électrochoc audiovisuel qui le rivera sur son siège, le convaincre que l'écran géant, y a que ça pour les vraies sensations fortes.

Aux plans technologique et électronique, l'Amérique s'est laissée surpasser par le Japon et d'autres nations, perdant bien des monopoles, soit, mais elle a gagné une bataille décisive: celle de l'audiovisuel. Et les ententes du GATT ne font que ralentir sa marche. Le cinéma américain a réussi le tour de force d'imposer ses images à la planète. Sauf qu'il a dû le faire à travers une distorsion de sa propre réalité. Il vend de la démesure, non plus son mode de vie. On dit qu'un cinéma national est le meilleur *lifting* que puisse s'offrir une société; c'est vrai, mais encore faut-il que le *lifting* soit accrocheur. L'Amérique veut bien paraître un monstre, mais un monstre démesuré, cyclopéen, et non le banal et sordide monstre de tous les jours que des sociétés aux familles éclatées, aux valeurs tronquées, aux guerres ethniques internes ont généré.

Dans ce délire surréaliste de l'image, c'est le réel qui devient suspect et infamant. Le sang gicle à tire-larigot, les cervelles éclatent sur les banquettes d'auto, mais qu'un cinéaste ne vienne pas parler de ces jeunes qui furent lancés dans la vie sans balises culturelles et morales et qui forniquent sans condom, propageant le sida, comme le soulève le film *Kids*, de Larry Clark (à l'affiche aussi dans nos salles depuis hier). Alors la levée des boucliers des bien-pensants se fait féroce. La compagnie américaine Miramax, filiale de Disney, a dû créer une compagnie distincte pour distribuer *Kids* tant la ligue ultra-catho la taraudait. Plus que par le pathétisme du milieu qu'il décrit, *Kids* a pêché par crime suprême de réalisme. On le lui a bien fait voir.

Aujourd'hui, tous les courants de pensée nord-américains semblent gonflés à bloc, au bord de l'éclatement. Dans le public, horreur et puritanisme se côtoient, se répondent; le puritanisme se montrant fasciné par l'horreur qu'il conspu. Le voyeurisme se régale de cette débauche d'images, se délecte des exploits assassins d'O. J. Simpson, venus rivaliser ceux de Rambo. On «fictionnise» le réel pour mieux l'exorciser.

Et quand on n'a pas de meurtre sanguinolent à se mettre sous la dent, reste à renifler la vie privée des stars. En témoigne le tollé soulevé par la mésaventure de l'acteur britannique Hugh Grant après qu'il est retourné aux services de Divine, une prostituée noire de Los Angeles. A croire que l'Occident tout entier, qui se purlèche les babines avec ce qui n'est même pas un fait divers, se retrouve frappé de démence.

Le grand gagnant de l'affaire est le cinéma, toujours, dragon omnivore qui carbure aux émotions du public. Les recettes aux guichets de *Nine Months*, film américain qui donne la vedette au même Hugh Grant, ont, après passage de l'ouragan Divine, fait un bond en avant. Et la fiction a gobé définitivement le réel.

### INDEX

- Agenda .....C9
- Avis publics .....B7
- Classées .....A4
- Culture .....C1
- Économie .....B1
- Éditorial .....A6
- Le monde .....A5
- Mots croisés .....A4
- Les sports .....B8

### MÉTÉO

**Montréal**  
Samedi: ciel variable.  
Max: 30. Dimanche:  
ensoleillé. Max: 29

**Québec**  
Samedi: nuageux  
avec 60 % de risque  
de pluie ou d'orage.  
Max: 27. Dimanche:  
ensoleillé. Max: 26

Détails en B 7

## Escalade à Kanasatake

■ Impossible que toute la marijuana ait été brûlée, dit Ménard  
■ Québec fera intervenir la SQ si Ottawa ne bouge pas

SYLVAIN BLANCHARD  
ET JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

Québec interviendra à Kanasatake pour éliminer les 300 000 plants de marijuana qui se trouvent sur le territoire.

C'est ce qu'ont indiqué hier les ministres Serge Ménard (Sécurité publique) et Louise Beaudoin (Affaires intergouvernementales), sans toutefois préciser le moment ou la nature de l'intervention projetée.

«Si à 17h cet après-midi [hier] Ottawa n'a pas fait le nécessaire pour éliminer toute cette drogue, nous allons intervenir», a clairement indiqué Mme Beaudoin quelques minutes après la conférence de presse qu'elle donnait conjointement avec son collègue.

Au moment d'aller sous presse, Ottawa n'avait toujours pas répondu à cet ultimatum ni donné de signe tangible de son intention de procéder dans le sens souhaité par Québec.

Pour le moment, on ignore de quelle façon Québec s'y prendra «pour effectuer le nettoyage

qui s'impose», le ministre Ménard se limitant à dire qu'il avait plusieurs scénarios en tête et que le plan retenu sera dévoilé en temps opportun.

«On n'intervient pas à Kanasatake comme on interviendrait à Valleyfield ou chez les Hell's, a-t-il dit. Avant de décider quoi que ce soit, je veux



Serge Ménard

VOIR PAGE A 8: ESCALADE

VOIR AUSSI EN PAGE A 3

■ Le «pot-au-feu» des Mohawks



Odile Tremblay

Pendant que les *peacekeepers* brûlaient les plants de marijuana, des autochtones, dont l'un tatoué à l'image de la plante interdite et armé d'une matraque, bloquaient l'accès à la plantation.

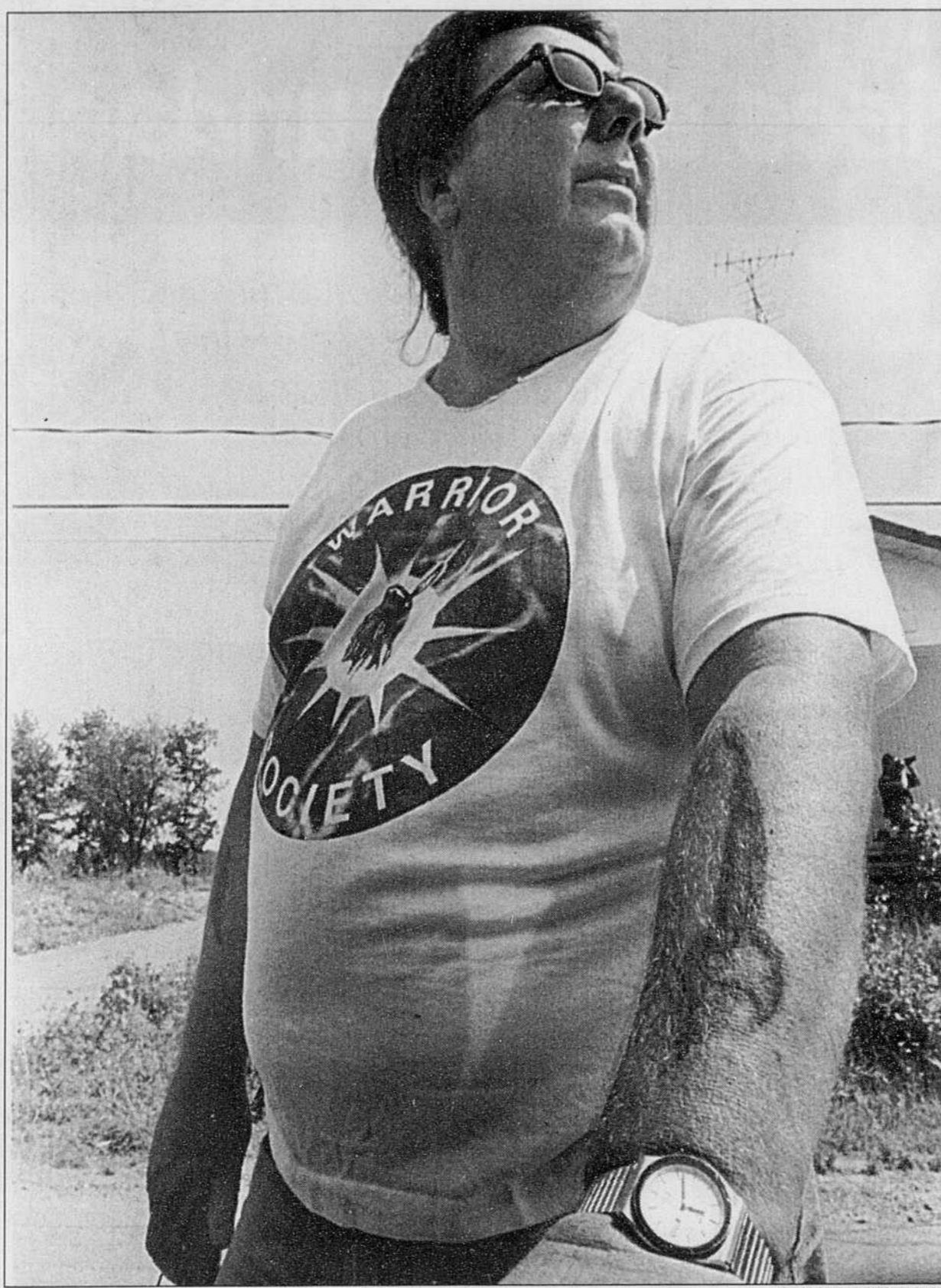


PHOTO JACQUES NADEAU

Pendant que les *peacekeepers* brûlaient les plants de marijuana, des autochtones, dont l'un tatoué à l'image de la plante interdite et armé d'une matraque, bloquaient l'accès à la plantation.

## La nuit, tous les graffiteurs sont gris

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

**C**a se passe furtivement la nuit. Certains se partagent la tâche. L'un fait le guet, pendant qu'un autre sort sa bonbonne de peinture et lâche le jet fatal. Il existe aussi des chevaliers solitaires. Tous éprouvent un frisson à opérer dans la clandestinité; une joie à semer leurs signatures à pleins monuments, fontaines, palissades; un amour de l'art éphémère.

Le maire de Montréal appelle leurs œuvres les blessures, voire les plaies de la ville et les voue aux gémonies dans une cité à ses yeux défigurée par

leur omniprésence; les propriétaires des murs maculés crient au viol de la propriété. Mais les graffiteurs n'en ont cure, qui impriment leur marque sur tout ce qui traîne. Après tout, leur hobby est l'un des plus vieux du monde et des prédécesseurs sévissaient déjà dans les grottes de Lascaux.

Leurs «victimes» trouvent ça, hélas, moins drôle. Sur le beau mur de pierre qui délimite le jardin des hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Montréal, longeant l'avenue du Parc, des centaines de graffitis, certains magnifiques, colorés, des *tags* aux lettres gonflées,



VOIR PAGE A 8: GRAFFITEURS

### LES ACTUALITÉS

**Formation de la main-d'œuvre: Axworthy veut copier le modèle québécois**  
PAGE A 2

## Les Serbes essuient un sérieux revers

Deux localités passent aux mains des Croates; Karadzic proclame la loi martiale

D'APRÈS REUTERS ET AFP

Les forces croates ont infligé un sérieux revers aux Serbes de Bosnie en s'emparant hier de deux localités sous leur contrôle, poussant leur chef Radovan Karadzic à proclamer la loi martiale et à ordonner la mobilisation générale dans sa république autoproclamée.

Des soldats bosno-croates, appuyés par des milliers de militaires et de blindés de l'armée régulière croate, sont ainsi entrés dans Bosansko Grahovo et Glamoc au terme d'une offensive de quatre jours.

Les Serbes de Bosnie ont reconnu dans la soirée la chute des deux localités, annoncée plus tôt par les forces croates.

VOIR PAGE A 8: REVERS

### LE CARNET AVIGNONNAIS

## Le Roi-Artaud de Marseille



ROBERT LÉVESQUE

Le père d'Antonin Artaud, qui était un armateur, un riche bourgeois, s'appelait Antoine Roi-Artaud. Nous voici devant sa maison, à Marseille, au 15 de la rue des Trois frères Carasso (mais à l'époque c'était la rue du Jardin des plantes), j'ai marché longtemps pour la trouver, c'est une rue banale sur les hauteurs de la ville, c'est d'évidence la belle demeure du quartier, signée «G. Mouries, architecte, 1894», elle compte quatre étages, tous volets fermés, il est quinze heures, et ne cherchons pas: il n'y a pas de plaque pour nous dire qu'Antonin Artaud y est né le 4 septembre 1896.

J'ai quitté Avignon — où l'un des souvenirs demeurera Rufus lisant aux Célestins des pages du *Bachelier* de Jules Vallès, nul mieux que cet acteur atypique pouvant se glisser dans la peau du dadaïste Vingtras qui arrive à Paris à 17 ans avec 24 sous, la peau olivâtre, les mains comme du citron, fin prêt pour la misère — pour venir à Marseille à cause du fils Artaud, justement. Non pas tant pour voir la façade de la maison du paternel — quoique cela soit de nature à m'émuouvoir, j'ai un faible pour les murs — que parce qu'au musée Cantini de la rue Grignon on a réuni cet été tous les dessins (la rétrospective est complète, c'est la première) de celui de qui Gide avait dit, un jour, qu'il «nous avait enlevé l'envie de rire pour longtemps».

C'est vrai qu'on ne rit pas devant les dessins intenses et magistralement inachevés du pauvre homme, dessins la plupart faits entre 1945 et 1948 à Ivry ou à Rodez, ou à Ville-Evrard, dans des maisons de santé où l'écrivain, l'acteur, le penseur d'un théâtre vrai (celui de la cruauté) allait finir ses jours, recevant des courriers d'amis, Adamov, Roger Blin, acceptant d'être photographié par Deni-

VOIR PAGE A 8: MARSEILLE

# • LES ACTUALITÉS •

Les dernières propositions Axworthy

## Ottawa se retirerait de la formation de la main-d'œuvre

Les sommes actuellement consacrées aux programmes de formation ne seraient pas confiées aux provinces, mais aux conseils sectoriels gérés par l'industrie

KONRAD YAKBUSKI  
LE DEVOIR

Le gouvernement fédéral s'orienterait vers un retrait de la formation de la main-d'œuvre mais n'entendrait pas pour autant confier aux provinces les sommes qu'il y consacre actuellement.

Ces dernières seraient plutôt réaffectées auprès des conseils sectoriels gérés par l'industrie, dans les suppléments de revenu aux travailleurs à faible revenu et en subventions salariales aux entreprises qui embauchent les chômeurs.

Ces propositions — les dernières mises de l'avant par le ministre du Développement des ressources humaines Lloyd Axworthy et qui ont été confirmées hier par des sources fédérales — sont actuellement étudiées par le cabinet fédéral en vue d'une réforme en profondeur du régime de l'assurance-chômage à l'automne.

Mais déjà, la critique bloquiste en matière du Développement des ressources humaines, Francine Lalonde, accuse Ottawa de «s'orienter vers une politique triplement anti-Québec». D'abord, parce que les réductions prévues dans les prestations de l'assurance-chômage toucheraient le Québec plus que toute autre province; ensuite parce que Québec réclame depuis belle lurette le plein contrôle en matière de formation; enfin parce qu'un pro-

gramme de suppléments de revenu doublerait des mesures déjà entreprises par le Québec sur ce front.

Lors de l'annonce de cette réforme dans le dernier budget, Ottawa a dit viser une réduction «d'au moins 10 % de la taille globale de la caisse de l'assurance-chômage, notamment en resserrant les critères d'admissibilité au programme. Mais il semble que le gouvernement fédéral entende se servir de la marge de manœuvre qu'il s'est donnée pour dépasser le seuil de 10 %. Le *Toronto Star* rapportait hier que Ottawa vise maintenant des compressions de l'ordre de 2 milliards de dollars, au lieu de 1,6 milliard, dans la caisse de l'assurance-chômage.

Une source dans l'entourage de M. Axworthy a nié qu'il s'agisse de compressions plus importantes que prévues et dictées par les impératifs budgétaires du ministre des Finances, Paul Martin. Ce dernier aurait été impressionné par l'accueil positif que les électeurs ontariens ont réservé aux compressions draconiennes qu'a annoncées la semaine dernière le nouveau régime conservateur de cette province.

Ottawa entend réaffecter la moitié des économies réalisées grâce aux compressions dans l'assurance-chômage dans un nouveau Fonds d'investissement en res-

sources humaines (FIRH). Ce dernier regrouperait également les sommes que le Trésor consacre directement à l'heure actuelle aux programmes d'employabilité ainsi que les sommes versées dans les programmes semblables par l'entremise de la caisse de l'assurance-chômage. Le budget annuel du FIRH dépasserait ainsi les 3 milliards.

«Ottawa s'oriente vers une politique triplement anti-Québec», dit Francine Lalonde

Une bonne part de cet argent est actuellement déployée dans les programmes de formation. Mais l'insatisfaction d'Ottawa quant au succès de ces mesures d'employabilité, visant à aider les chômeurs de longue durée à réintégrer le marché du travail, l'amène à remettre en question son rôle sur ce front. Dans le cadre de la réforme, il n'est pas exclu qu'Ottawa s'en retire carrément, de dire un officiel fédéral.

«Nous allons probablement faire moins de formation. Notre rôle se limitera à aider les chômeurs à trouver du travail. Quant aux programmes qui visent à rendre quelqu'un plus «employable», les provinces sont probablement plus en mesure de les réussir dans la mesure où ça se rapporte à l'éducation. Nous essayons de nous retirer de ce système compétitif entre gouvernements» a-t-il expliqué.

Toutefois, au lieu de transmettre aux provinces les

sommes qu'il consacre actuellement aux programmes de formation, le gouvernement fédéral confierait aux conseils sectoriels, gérés par l'industrie, le mandat de s'occuper des mesures d'employabilité. Le rapport Axworthy a déjà soulevé cette possibilité l'automne dernier en faisant l'éloge de cette approche. «Solution d'autant plus intéressante, a fait valoir le document de travail fédéral, que le modeste investissement initial du gouvernement fait lever et entraîne un investissement important de l'industrie.»

Il existe à l'heure actuelle 16 conseils sectoriels, où les priorités quant à la formation sont établies conjointement par syndicats et entreprises. Plusieurs d'entre eux demeurent peu développés.

Mme Lalonde, la critique du Bloc québécois, se dresse contre cette approche, toutefois, parce que ces conseils seraient organisés au niveau national, et ne tiendraient pas suffisamment compte des spécificités et besoins du marché du travail québécois.

Autre volet de la réforme prévue par Ottawa: l'utilisation du FIRH pour fournir des suppléments de revenus aux travailleurs à faible revenu afin de les inciter à rester sur le marché du travail. Mme Lalonde a dit craindre qu'une telle mesure, calquée sur le programme québécois APPORT, ne puisse créer une concurrence entre les deux programmes.

## Pour le prix, il y a beaucoup de cerises sur le sundae.



### Grand Prix SE 4 portes

Une sportive top niveau

- Moteur 6 cylindres, 3,1 litres
- Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- 2 sacs gonflables
- Freins antiblocage (ABS)
- Climatiseur

**19 995\$\***

ou **319\$/mois\*\*A**  
pour 36 mois

Versement initial de 2 616 \$

En vous offrant les voitures les plus populaires avec —de série— les options les plus demandées, votre concessionnaire Pontiac Buick GMC vous offre les meilleurs rapports qualité-prix.



### Trans Sport SE

La familiale avec panneaux de polymère

- Moteur 6 cylindres, 3,1 litres
- Sac gonflable
- Freins antiblocage (ABS)
- Poutrelles de sécurité latérales
- Siège amovible

**17 995\$\***

ou **269\$/mois\*\*C**  
pour 36 mois

Versement initial de 2 189 \$



### Regal Custom 4 portes

Un classique qui défie le temps

- Moteur 3,1 litres de 160 chevaux
- 2 sacs gonflables
- Freins antiblocage (ABS)
- Climatisation 2 zones
- Régulateur de vitesse

**20 495\$\***

ou **339\$/mois\*\*B**  
pour 36 mois

Versement initial de 2 532 \$



### Firefly 3 portes

Une championne de l'économie d'essence

- 2 sacs gonflables
- 5,4 l/100 km en ville (52 mi/gal)
- 4,3 l/100 km sur la grande route (66 mi/gal)
- Boîte manuelle à 5 rapports
- Suspension indépendante aux 4 roues
- Freins antiblocage (ABS) disponibles en option

**ZÉRO COMPTANT**

**209\$/mois\*\*E**  
pour 36 mois

### Grand Am SE 4 portes

Numéro 1 de sa catégorie

- Moteur 2,3 litres de 150 chevaux
- Boîte automatique à 4 rapports avec surmultipliée
- Sac gonflable
- Freins antiblocage (ABS)
- Radiocassette AM/FM stéréo avec 4 haut-parleurs

**289\$/mois\*\*D**  
pour 36 mois

Versement initial de 2 000 \$



Personne ne vous en offre autant.



L'Association Marketing des concessionnaires Pontiac Buick GMC du Québec

\*Offres d'une durée limitée, réservées aux particuliers, s'appliquant aux véhicules neufs 1995 en stock comportant l'ensemble des équipements décrits ci-dessus. Photos à titre indicatif seulement. Préparation incluse. Transport et taxes en sus. \*\* Paiements mensuels basés sur un bail de 36 mois avec versement initial (ou échange équivalent) de: A: 2 616 \$, B: 2 532 \$, C: 2 189 \$, D: 2 000 \$, E: 0 \$. Sujet à l'approbation du crédit. Dépôt remboursable de A: 375 \$, B: 400 \$, C: 325 \$, D: 350 \$, E: 0 \$. Frais de 5 \$ du kilomètre après 72 000 km. Préparation et transport inclus. Immatriculation et taxes en sus. \*\*D'après le guide de consommation de carburant de Transports Canada. \*\*\*L'Assistance Routière et la Garantie GM TOTAL™ sont offertes sur tous les véhicules neufs Pontiac Buick GMC 1995 pour une durée de 3 ans ou 60 000 km selon la première éventualité. Δ Rabais aux diplômés taxé et accordé selon les critères établis par le manufacturier. Voyez votre concessionnaire participant pour tous les détails.

EN BREF

### CANADIEN GRACIÉ EN TUNISIE

(Le Devoir) — Un Canadien d'origine tunisienne, condamné et détenu en Tunisie, aurait été gracié par le président tunisien Ben Ali. Selon un correspondant à Montréal de l'agence de presse tunisienne TAP, Kamel Masmoudi aurait obtenu hier la grâce présidentielle après avoir adressé au chef de l'Etat tunisien une requête soutenue par l'ambassadeur du Canada en Tunisie Michel Roy. Kamel Masmoudi avait été condamné au printemps dernier à cinq ans de prison fermes et à cinq ans avec sursis pour appartenance à des mouvements intégristes interdits. Ses avocats canadiens et tunisiens avaient invoqué un vice de procédure — un «aveu» obtenu sous la contrainte après 12 jours de détention incommunicado — pour tenter de faire acquitter leur client. Au mois de mai, les tribunaux tunisiens avaient maintenu la sentence en appel. Employé de la firme SIV Data International de Vaudreuil, M. Masmoudi avait créé en Tunisie une société qui s'appretait à entrer en activité dans le Maghreb. Au ministère des Affaires étrangères à Ottawa, on n'était pas en mesure hier soir de confirmer l'information. Mais la famille et les proches de M. Masmoudi disaient avoir été mis au courant de sa libération.

### SUSAN SMITH CONDAMNÉE À PERPÉTUITÉ

Union, Caroline du Sud (AFP) — Susan Smith, reconnue coupable la semaine dernière d'avoir noyé ses deux enfants dans un lac, a été condamnée vendredi à la prison à vie par le jury d'un tribunal d'Union (Caroline du Sud), qui a refusé de l'envoyer à la chaise électrique. Au terme de la décision qui a été prise en deux heures et demie, Susan Smith, 23 ans, devra rester au moins 30 ans en prison. L'accusée s'est mise à pleurer à l'énoncé du verdict. «Vous avez pris la décision morale la plus difficile à prendre», a déclaré au jury le président du tribunal, le juge William Howard. Susan Smith avait reconnu avoir précipité sa voiture dans un lac de Caroline du Sud avec ses deux petits garçons à bord, le 25 octobre 1994. Sanglés par leur ceinture de sécurité, Michael, trois ans, et Alex, 14 mois, avaient péri noyés.



ROBIC

DEPUIS 1892

AGENTS DE BREVETS ET MARQUES

PROTECTION DES DROITS DE PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE

LEGER ROBIC RICHARD

AVOCATS

55, ST-JACQUES, MONTRÉAL, QUÉBEC H2Y 3K2

Fax: (514) 845-7874 Tél.: (514) 984-0444

La maîtrise des intangibles

### Pour chats seulement!

Les chats ont aussi des dents... des soins dentaires sont nécessaires dès qu'un des symptômes suivants est décelé:

- des gencives rouges ou enflées
- une mauvaise haleine
- une alimentation difficile

Chats Montréal

Clinique vétérinaire pour chats

Charles Bradley D.V.M.

1830, rue Sherbrooke o.

(514) 939-2287

LE DEVOIR

# MONTREAL

Second City

## Un nouveau théâtre de 6 millions \$ à Montréal

MARIO CLOUTIER  
LE DEVOIR

Les entreprises Second City de Toronto ont annoncé leur intention de construire, à Montréal, un complexe culturel de 6 millions \$ qui abritera un théâtre, un centre de formation pour acteurs et un restaurant branché.

En visite chez nous dans le cadre du Festival Juste pour rire, le président de Second City, Andrew Alexander, a déclaré que le complexe serait le premier de cette chaîne, qui exploite de pareils établissements à Chicago, Toronto et Detroit, à offrir des pièces dans le style Second City entièrement en français.

M. Alexander a précisé que la direction artistique du théâtre serait assurée par un comédien francophone de Montréal, dont le nom sera divulgué dans deux mois. Second City compte annoncer au même moment l'emplacement du nouveau complexe. En négociant présentement l'achat d'un terrain de stationnement, situé au centre-ville, pour y ériger la construction de 30 000 pieds carrés.

L'édifice comprendra également un resto-bar de 350 places et un centre de formation en improvisation. Selon Andrew Alexander, il ne s'agira ni d'une nouvelle «Ecole nationale de l'humour», ni d'une autre ligue d'improvisation, mais d'un concept qui se situe à peu près à mi-chemin entre les deux. «Nous croyons que c'est le bon moment d'amener notre concept à Montréal, a ajouté le président de Second City lors d'un entretien téléphonique. Il existe ici beaucoup de bons humoristes et d'improvisateurs, ainsi qu'un public. Second City profitera beaucoup de la spécificité culturelle de Montréal.»

Le concept Second City est de présenter des pièces de théâtre où l'im-

provisation prime. Les comédiens jouent pendant 45 minutes, prennent une pause de 20 minutes en notant les commentaires des spectateurs et reviennent sur scène pour refaire la pièce, revue et améliorée. Un spectacle roule en général pendant six mois avant d'être remplacé par un autre.

Second City a obtenu beaucoup de succès avec ces «works in progress» depuis une trentaine d'années, le premier théâtre du genre ayant vu le jour en 1959 à Chicago. En 1973, Second City ouvrait un deuxième établissement à Toronto, couronné d'un tel succès qu'en 1985, les exploitants torontois, Andrew Alexander et Len Stuart, rachetaient toute l'opération. Ils ont ouvert un troisième théâtre il y a deux ans à Detroit.

Depuis près de 20 ans, les entreprises Second City exploitent également une filiale télévision qui a produit la célèbre série SCTV. Cette émission a mis au monde nombre de comiques canadiens qui ont fait, depuis, leurs marques à Hollywood: John Candy, Andrea Martin, Harold Ramis, Rick Moranis, Martin Short, Mike Myers.

Second City va d'ailleurs commencer sous peu la production d'une nouvelle série hebdomadaire qui sera diffusée au réseau CBC. Ce spectacle de variétés mettra en scène les deux solitudes canadiennes en la personne des coanimateurs Colin Ferguson, de Vancouver, et la comédienne Brigitte Paquette, de Montréal.

Le Théâtre Second City de Montréal sera de type cabaret et pourra accueillir 375 spectateurs. «Toute la troupe, des comédiens à l'équipe technique, sera formée de talents québécois, a assuré Andrew Alexander. Nous emploierons 175 personnes au total et l'ouverture est prévue pour l'automne 1996.»



PHOTO JACQUES NADEAU

La tension bien perceptible à Kanesatake n'a pas coupé l'appétit ni enlevé le sourire aux agents de la SQ qui dégustaient leur pizza hier au village d'Oka.

## Pot-au-feu à Kanesatake

L'accès des «étrangers» au territoire autochtone s'est singulièrement compliqué ces dernières heures

JEAN PICHETTE  
LE DEVOIR

Le territoire autochtone de Kanesatake prenait rapidement des airs de véritable château fort, hier, pour tout «étranger» désirant sentir d'un peu plus près l'activité fébrile censée se dérouler dans les plantations de marijuana.

S'il était impossible de vérifier de visu l'allégation des leaders mohawks claironnant que les peacekeepers de Kahnawake et d'Akwesasne avaient réellement procédé à l'élimination complète des plants de cannabis, il devenait rapidement évident pour quiconque désirait s'approcher des plantations que la police autochtone ne contrôlait pas totalement l'opération. En fait, elle demeurait tout aussi absente, au pourtour de l'aire réservée aux «empêcheurs de fumer en rond», que les policiers de la Sûreté du Québec, totalement absents du décor.

Seuls les véhicules placés en travers du chemin pour bloquer les deux accès routiers aux opérations «secrètes» témoignaient de la présence de peacekeepers, par ailleurs invisibles. Des autochtones assuraient l'imperméabilité du barrage, expliquant aux journalistes qu'il y allait de leur propre sécurité, des gens parfois «très violents» se trouvant selon eux de l'autre côté de la «frontière».

La fumée inodore, en toile de fond, ne réussissait pas à convaincre les visiteurs de passer outre à un argument de poids des hôtes: la matraque. Des palabres néanmoins «civilisés», avec des gens pour la plupart calmes mais déterminés, permettaient toutefois de voir se dessiner périodiquement un autre incitatif à la réserve, encore plus important celui-là.

Des autochtones, visiblement en position supérieure au niveau hiérarchique, circulaient en véhicules tout-terrain d'un barrage à l'autre et n'entendaient pas du tout à rire.

Ainsi, au moment même où le porte-parole mohawk Billy Two Rivers affirmait aux journalistes que tout les plans de marijuana avaient été brûlés, un groupe de quatre hommes, dont l'un en tenue de combat, sommait quelques représentants de la presse, en discussions avec des autochtones à un poste-frontière, d'évacuer prestement les lieux. Sur un ton n'invitant nullement à la discussion. Comme s'il devait aller de soi que les plants avaient tous été détruits.

Et comme si cela n'était pas suffisant, un véhicule tout-terrain «escortait» les intrus loin du pot-au-feu. Pas suffisamment loin, toutefois, pour que se dessine à l'horizon l'ombre d'un policier de la SQ. Comme toujours, ils n'étaient que deux représentants, hier, à Oka. Loin de toute entrave olfactive à loi.

CINÉMA

## Création d'une coalition de petits festivals

ODILE TREMBLAY  
LE DEVOIR

Les petits festivals de cinéma n'ont pas envie de se laisser couper les vivres par Téléfilm Canada. L'organisme fédéral avait annoncé en mai dernier sa décision de sabrer progressivement sur trois ans les subventions aux rendez-vous cinéma de petite envergure, soulevant l'ire de ceux-ci. Hier, le Carrousel international du film de Rimouski, le Festival de cinéma international en Abitibi-Témiscamingue, ceux du court métrage, du film sur l'art, Silence elles tournent, le Nouveau Festival et Vues d'Afrique, annonçaient la mise en place d'une coalition se donnant pour but de dénoncer et de combattre ces mesures. Au cours des semaines à venir, ils devraient se réunir pour établir une stratégie commune.

«Par cette coalition, on veut mettre en lumière à quel point les petits festivals constituent une alternative importante au cinéma américain, affirmait Jocelyne Denault du Festival Silence elles tournent. On a remplacé les ciné-clubs, les cinémas de repertoire. Notre présence est essentielle.»

La coalition vient répliquer à une lettre circulaire envoyée au début du mois par Noël Cormier, directeur distribution, marketing et festivals de Téléfilm Canada. Celui-ci, invoquant des contraintes budgétaires, confirmait le désengagement graduel de son organisme de manifestations à seule vocation culturelle, au profit de festivals ayant un impact sur l'industrie, comme le FFM de Montréal et le festival de Toronto.

«Votre décision vient confirmer ce que plusieurs personnes dans le milieu de l'audiovisuel redoutaient depuis un certain temps: l'abandon au pays de toute politique de défense et de promotion d'une culture cinématographique alternative, vivante et ouverte au monde», lui répondait par une autre missive Bernard Boulard, le directeur du Festival international du court métrage de Montréal.

## Œuvre nocturne



PHOTO JACQUES NADEAU

MICHEL Gagnon et Daniel-Vincent Bernard ont passé toute la nuit à donner les derniers coups de pinceau à cette fresque qui décore l'école Laurier, à Montréal. Ils ont eu recours à la technique du calque pour réaliser leur murale sous le clair de lune, projetant sur le mur une diapositive qui a ainsi guidé leurs élans artistiques.

EN BREF

### CASINO: LA FTQ INDIGNÉE

(PC) — Le président de la Fédération des travailleurs du Québec (FTQ), Clément Godbout, s'est indigné des propos tenus jeudi par des porte-parole de la CSN qui affirmaient que les deux syndicats affiliés à la FTQ en sont arrivés à des ententes à rabais avec l'employeur aux casinos de Montréal et de Charlevoix. «Ces deux règlements ont été fermement négociés et ils répondent de façon satisfaisante aux principales revendications des membres de la FTQ», a déclaré M. Godbout dans un communiqué. Après les 600 croupiers du Casino de Montréal, qui ont ratifié une entente le 11 juillet, les 250 salariés du Casino de Charlevoix seront appelés mardi prochain à se prononcer sur une entente de principe. Le président de la FTQ estime que la CSN se trompe de cible en attaquant la FTQ.

### PRENEZ GARDE AUX PESTICIDES

(Le Devoir) — La Ville de Montréal, récemment accusée de ne pas se préoccuper de la santé publique dans l'utilisation de pesticides, a dévoilé hier la nature de certains produits chimiques utilisés dans les parcs.

La Ville s'est défendue de «limiter au minimum» l'utilisation de pesticides dans les endroits publics et d'utiliser des moyens «plus écologiques» pour éliminer les insectes et détruire les mauvaises herbes, a fait savoir le Service des parcs, jardins et espaces verts par voie de communiqué.

Le 17 juillet dernier, le maire Pierre Bourque avait dû rétracter une déclaration selon laquelle la Ville n'utilisait pas de pesticides. Le maire avait alors promis d'informer les citoyens de l'utilisation de produits chimiques dans les endroits publics, où des pancartes avisant de l'application de pesticides seront désormais installés. Les pesticides et insecticides, couramment utilisés par la Ville, peuvent avoir des effets nuisibles pour la santé.

### LA SQ MET FIN À UN SIÈGE DE DEUX JOURS

(PC) — La Sûreté du Québec a finalement arrêté l'individu de Terrebonne, à une quinzaine de kilomètres au nord de Montréal, qui s'était barricadé jeudi matin dans la maison de ses beaux-parents. La police a utilisé des gaz lacrymogènes pour entrer dans la maison. L'individu de 39 ans n'a pas été blessé. Michel Bouchard s'était enfermé dans la maison peu après que les policiers s'y soient présentés pour l'appréhender à la suite d'une plainte de harcèlement déposée par son ex-épouse. Michel Bouchard semblait se terrer dans sa maison depuis le départ de sa femme et de son enfant. Les policiers ont dressé un périmètre de sécurité dans le secteur, forçant l'évacuation de quelque 200 résidents d'une soixantaine de maisons du secteur. Plusieurs personnes évacuées s'impatientsaient hier et ont appelé la police pour demander que cesse l'évacuation. Michel Bouchard, qui a été vu par des voisins déguisé en Elvis, a déjà reçu des soins psychiatriques. Il est décrit comme un personnage solitaire et étrange qui s'amuse à jouer au frisbee tout seul dans les parcs.

## LIBRAIRIE LE BOUQUIN

Heures d'ouverture:  
lundi, mardi, mercredi: 9h à 20h,  
jeudi, vendredi: 9h à 21h, samedi: 9h30 à 17h

395, Boul. Cartier, Laval  
Tél.: (514) 688-6036 Fax: (514) 688-8844

Nous vendons les publications du gouvernement du Québec:  
- lois, règlements  
- livres administratifs, techniques  
- livres d'art, etc.

Commandes téléphoniques acceptées.

CONCESSIONNAIRE DES PUBLICATIONS DU QUÉBEC

## SANDALES

MERRELL

MODÈLE MACHU PICCHU  
POUR HOMMES ET FEMMES

PRIX MAGIQUE  
29<sup>99</sup>/<sub>34</sub>  
ORD. 44,99\$

ALTITUDE  
SPORTS PLEIN AIR

Montréal: 1701, St-Denis • 845-9145

Rive-Sud: 3879, Bd. Taschereau • 656-0088

LE DEVOIR
POLITIQUE

Le moratoire volontaire sur les nouvelles techniques de reproduction

Marleau n'a jamais eu l'appui du Québec

Jean Rochon avait mis en garde son homologue fédérale contre tout empiètement dans ce domaine de compétence provinciale

KONRAD YAKBUSKI
LE DEVOIR

La ministre fédérale de la Santé, Diane Marleau, exagérerait en prétendant jouir de l'appui de toutes les provinces dans sa décision d'imposer un moratoire sur une série de nouvelles technologies de reproduction (NTR).

Bien que son homologue québécois, Jean Rochon, l'eût avertie dans une lettre du 12 avril dernier qu'il considérait une intervention fédérale dans la réglementation des NTR comme «un empiètement sur des domaines qui sont de juridiction provinciale», Mme Marleau affirmait, en conférence de presse jeudi, avoir obtenu l'accord «des ministres provinciaux et territoriaux» avant de procéder au décret du moratoire.

L'appui dont il était question aurait été accordé lors d'une rencontre entre Mme Marleau et les ministres provinciaux plus tôt ce mois-ci. Or, le Dr Rochon n'a pas assisté à cette réunion, le Québec ayant été représenté par un «observateur» sans droit de parole.

Dans l'entourage du ministre Rochon, on fait remarquer que Mme Marleau a procédé malgré les réserves que son homologue québécois lui avait fait parvenir dans sa lettre du 12 avril, lettre à laquelle Ottawa n'a pas répondu.

«Ça veut dire qu'elle [Mme Marleau] n'a pas compris notre lettre, a tranché une source au cabinet du ministre Rochon. Nous, on considère que le moratoire n'est pas ce qu'il faut. Premièrement, parce que c'est une ingérence dans notre champ de compétence. Si elle avait voulu faire des modifications au Code criminel, là elle avait tout le loisir de le faire et elle ne l'a pas fait.»

M. Rochon, actuellement en vacances, n'était pas disponible hier pour commenter personnellement la dernière démarche d'Ottawa. Mais dans sa lettre, dont Le Devoir a obtenu copie, il fait remarquer que le Québec est déjà allé de l'avant en ce qui a trait à la réglementation des NTR. Lors de la dernière refonte du Code civil,

des articles y avaient été introduits qualifiant de «nuls» les contrats de mères porteuses et interdisant la vente et l'achat de sperme, d'ovules et d'embryons.

Le moratoire volontaire qu'a annoncé Mme Marleau cette semaine touche également ces pratiques. Quant aux sept autres techniques visées par le moratoire, dont la présélection du sexe d'un enfant, Québec entend prendre position à leur sujet au cours des «prochains mois», dit-on au cabinet de M. Rochon.

Au bureau de Mme Marleau, on se dit étonné de l'insatisfaction de la part de Québec. La lettre de M. Rochon, fait-on valoir, constituait en fait une réponse à une demande précédente de la ministre fédérale de commenter l'idée d'établir «un cadre de gestion [fédéral-provincial] pouvant s'appliquer aux techniques» susmentionnées. Or, dans sa réponse, le Dr Rochon ne s'est pas opposé à cette idée, précisant tout simplement sa préférence

pour une «structure légère de concertation au plan canadien».

«Une structure légère, on n'est même pas allé aussi loin que ça. Et, quant à un moratoire volontaire intérimaire, ça ne s'aventure pas loin dans des juridictions provinciales» réplique-t-on au cabinet de Mme Marleau. Cette dernière n'était pas non plus disponible pour une entrevue hier.

Il n'empêche que Québec considère que toute mesure «d'encadrement spécifique» des NTR relève de sa compétence et M. Rochon entend protéger farouchement cette prérogative. D'abord, parce que la coordination pancanadienne des mesures entraînerait d'inévitables conflits dans les cas où un consensus n'existe pas entre les gouvernements, retardant ainsi la mise en place de mesures considérées comme urgentes par le Québec. Les actions déjà prises au Québec par l'entremise du Code civil montrent jusqu'à quel point il existe une volonté d'agir plus vite qu'Ottawa pour répondre aux questions éthiques soulevées par les NTR, dit-on dans l'entourage du ministre Rochon.

«Les actions déjà prises au Québec montrent jusqu'à quel point il existe une volonté d'agir plus vite qu'Ottawa»

TÉL.: 985-3344

ANNONCES CLASSÉES

FAX: 985-3340

I.N.D.E.X REGROUPEMENTS DE RUBRIQUES
100 • 199 IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
200 • 299 IMMOBILIER COMMERCIAL
300 • 399 MARCHANDISES
400 • 499 OFFRES D'EMPLOI
500 • 599 PROPOSITIONS D'AFFAIRES ET DE SERVICES
600 • 699 VÉHICULES

LES ANNONCES CLASSÉES
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H30 À 16H00
Pour placer, modifier ou annuler votre annonce, téléphonez avant 14h30 pour l'édition du lendemain.
Téléphone: 985-3344
Télécopieur: 985-3340

170 HORS-FRONTIÈRES À LOUER
PARIS, LeMarais, près Centre Pompidou. 1 c.c., aire ouverte (salon/cuis.), très éclairé, 499\$/sem. Début sept. 956-8616.
ST-GERMAIN-DES-PRÉS Petit studio meublé. 737-9293
175 MAISONS DE CAMPAGNE À LOUER
NORTH HATLEY, 3 c.c., 2 s.b., tout confort, sur lac, grande terrasse. Libre 26 août - 16 sept. 700\$/sem. 937-7008.

455 EMPLOIS PARTIELS, SAISONNIERS
La Fédération des associations étudiantes du campus de l'Université de Montréal, un organisme sans but lucratif voué à la défense des droits des personnes étudiant à l'Université de Montréal désire combler le poste suivant:
RECHERCHEUR
Vos tâches consisteront à faire une étude concernant le financement du réseau universitaire québécois.
Exigences: Baccalauréat en administration publique, science politique ou sciences économiques. Expérience pertinente dans la recherche et la rédaction.
Il s'agit d'un contrat d'une durée d'un mois.
Veuillez envoyer votre curriculum vitae avant le 4 août 1995 à:
Foicum Inc., 3200, Jean-Briant, local B-1265, Montréal (Québec) H3T 1N8 Fax: 343-7990

390 DIVERS
2 auto téléguidées à vendre:
• 1 Schumacher Top Cat 1/10
• 1 Bolink Eliminator 1/10
• 1 chargeur Tekin peak
• 1 speed contrôle Nevak
• 1 télécommande Futab Magnum Jr
• 2 moteurs, 2 batteries
• 1 une boîte de transport avec livre et auto-collant
Le tout d'une valeur de 1 200\$ pour seulement:
500\$
Pour renseignements:
Jour 985-3352 Soir 858-9192

MOTS CROISÉS LE MONDE
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
I
II
III
IV
V
VI
VII
VIII
IX
X
XI

100 VISITES LIBRES
ROXBORO
Mignonne, originale, elle a une partie ronde (s. à manger) qui a l'oeil sur la rivière et sur de beaux arbres. Patio Intégré. 2+1 c.c., 1 1/2 s. de b. À 30 min. en train du centre-ville. À voir! 79 300 \$.

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE
COTTAGE RUE ST-ANDRÉ
Une merveille!!! 5 c.c., belle cour. Qualité totale. Idéal bureau prof. et résidence. Poss. B&B. La Capitale Courrier.
Yvan Girouard - 597-2121

103 CONDOMINIUMS CO-PROPRIÉTÉS
AHUNTSIC, 10 480 A. Auteuil, près Métro Henri-Bourassa, 4 1/2, 1 000 p.c., 1988, 78 000\$. Réf. 522-2233 ou 383-6320.
OUTREMONT adj.
Condo 6 1/2 sur Edouard-Charles. 276-8713

160 APPARTEMENTS-LOGEMENTS À LOUER
A VOIR! PLATEAU MT-ROYAL
Papineau/Laurier, grand 5 1/2, 1er étage, rénové, cour privée, entr. lav./séch., chauff. élect. Prés bus, métro, parc, services. Libre. 251-0222 ou 254-7737. S.V.P. laisser mess. sur répondeur si absent.

176 CHALET À LOUER
CHERTSEY, grande maison, lac privé, toutes commodités. 663-7727.
192 ON DEMANDE À LOUER
COUPLE CHERCHE GRAND 5 1/2 VILLERAY, PLATEAU OU N.D.G. Propre, éclairé, près métro. Sept. ou octobre. 284-1298.

251 BUREAUX À LOUER
RUE ST-HUBERT près Ontario, 1 100 p.c., face métro. Très propre, prix raisonnable. 527-7663.
259 ESPACES COMMERCIAUX À LOUER
OUTREMONT, Laurier/de l'Épée, 650 p.c., tout compris. Aussi 1 500 p.c., libre. 733-1228.

560 ENTRETIEN, RÉNOVATION
PLATRÉ, PEINTURE TAPISSERIE
M. Gosselin 522-5899
575 DÉMÉNAGEMENT
ARTISAN-DÉMÉNAGEUR
Courtois, ponctuel, attentionné
JEAN-PIERRE, 598-1761.

HORIZONTELEMENT
1. Elle peut tirer d'embaras, à défaut d'une bonne excuse. — II. Fis sauter. La Reine en fit son favori, un temps. — III. Toujours en sabots. Devine. — IV. On regrette souvent le temps où elle tournait à plein régime. Abri pour la horde. — V. Se disent ou se cachent. Pour Léo. A sauvé Blanche-Neige. — VI. Souvent buté. Coffre. Ils sont arrivés. — VII. En note. Marquent la séparation. Particpe. — VIII. Leurs défauts crévent les yeux. Plus réjouissante à la campagne. — IX. A comme un goût méditerranéen. Destination soixante-huitarde. — X. Renversé sous la quille. Voile d'évacuation. — XI. On récolte leurs capsules.
VERTICALEMENT
1. Il choque davantage l'oeil que l'oiseau. — 2. Donne son accord. — 3. Commence à Médine. Estrade. — 4. Astringents. Possessif. — 5. Capitale provisoire. Conservatoire du vivant ou/et du passé. — 6. Bicolore. Repè-

101 PROPRIÉTÉS À VENDRE
ADJ. OUTREMONT (triple)
Eplanade, beau triplex rénové, 3 occupations. Garage/atelier. 269 000\$.
Aussi Mont St-Louis, rue Sherbrooke, 2 condos/mezzanine. 2 subains. La Capitale courtier.
Yvan Girouard - 597-2121

LA BELLE RUE BERRI
Rez-de-chaussée et 3e, 1 300 p.c. chacun. Grande cour dans très beau triplex en pierre à 2 pas du métro Sherbrooke. La Capitale courtier.
Yvan Girouard - 597-2121

SANCTUAIRE DU MONT-ROYAL
Magnifique condo très ensoleillé - dernier étage - superbe vue panoramique - 3 ch. chacune avec s.d.bains - 3 stationnements s./sol
2146 p.c. + 288 p.c. terrasse.
943-3846 ou 733-4749

DISCRIMINATION INTERDITE
«La Commission des droits de la personne du Québec rappelle que lorsqu'un logement est offert en location (ou sous-location), toute personne disposée à payer le loyer et à respecter le bail doit être traitée en pleine égalité, sans distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la grossesse, l'orientation sexuelle, l'état civil, l'âge du locataire ou de ses enfants, la religion, les convictions politiques, la langue, l'origine ethnique ou nationale, la condition sociale, le handicap ou l'utilisation d'un moyen pour pallier ce handicap.»

275 LOCAUX À LOUER
BOUL. ST-LAURENT - 25'X 50' +, r.c. + s.s.. Très propre. Libre 1er oct. 667-4145.
318 MOBILIER DE BUREAU ET ACC.
LIQUIDATION. + de 300 bureaux, chaises, filières, neufs/usagés. 685-4051.
Les Aménagements F.B. Inc.

322 APPAREILS ÉLECTRO-MÉNAGERS
PETIT RÉFRIGÉRATEUR
9 pi.cu. blanc (h 5' 12") 1 an d'usage, comme neuf, garanti. 450\$. 527-3898.
380 ON DEMANDE
ACHETONS LIVRES d'occasion de bonne qualité, anglais/français. 951-6126 ou 921-4274 (message).

530 COURS
ANGLAIS INTENSIF prof diplômée de McGill. Privé et semi-privé. 849-5484.
COURS PRIVÉ D'ANGLAIS
Tous les niveaux, par professeur qualifiée. 18 ans d'exp. 729-7409.
FAIRE DE SA VIE UNE OEUVRE D'ART. Séminaire d'introduction à la biographie humaine. 12 mars, 12 sept. - 28 nov., 18h30 - 21h30. 382-3922.
JE VOUS APPRENDRAIS LE RUSSE
MARC - 257-6950

Un don
aux œuvres du Cardinal Léger
exprime vos condoléances et aide les plus pauvres du monde; ceux d'ailleurs et ceux d'ici.
Utilisez les cartes dans les maisons funéraires. Nous enverrons votre message de sympathie à la famille éprouvée.
Pour information: (514) 495-2421

MOTS CROISÉS
1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12
1
2
3
4
5
6
7
8
9
10
11
12

115 EXTÉRIEUR DE MONTRÉAL
A 45 MIN. DE MTL. Cottage 1 1/2 étage, 3 ch., 2 s.bains, salon, cuis., s. à dîner. Terrain 25 000 p.c. Face au fleuve, bien paysagé, arbres matures, à 200 pi. du club de golf. 139.500\$. (514)836-7725.
A DESCHAMBAULT, charmante maison de campagne d'époque, 4 c.c., 2 s.bains, grande véranda, 2 foyers, piscine creusée au coeur d'un jardin romantique. 79.000\$. Jacques Roy, crtr, (418)656-0141.

120 LAURENTIDES
VAL DAVID, grande de maison en pierre, été/hiver, terrain de 22 000 p.c.a., à vendre ou à échanger contre un petit cottage ou duplex libre d'hypothèque, à N.D.G., Montréal Ouest ou Côte St-Luc. 488-4644.
121 CANTONS DE L'EST
ORFORD, chalet sur terrain boisé, 140 000 p.c., 4 chambres meublées, 2 étages. Près de lac. (514)584-2607.

125 HORS-FRONTIÈRES
FLORIDE, St Petersburg, Villa à vendre, de construction massive, meublée, 3 chambres à coucher, 2 salles de bains, central/climat, salon, cuisine, grand jardin, 800 m de la mer. Prix: 89000\$ US. FAX: 011-49-621-5294-384.
132 CHALET
BORD LAC À LA TORTUE
Chalet 4 saisons, 2 c.c., cuisine, salon, s.lavage. Terrain 80 X 190 paysager. Poss. avion, bateau, voile. (819)538-9907.
135 TERRAINS
NORTH HATLEY
9 acres, accès au lac et plage privée. (819) 847-4663

164 CONDOMINIUMS À LOUER
OUTREMONT - TOUT MEUBLÉ
5 pièces, 2 c.c., 1er juin au 1er octobre (4 mois ou moins). Josiane: 527-8373.
SITES EXCEPTIONNELLES
Longueuil & St-Lambert
1-2 niveaux, 2 chambres, mezzanine, foyer, 750\$ +. Stat. inclus. 943-2093
165 PROPRIÉTÉS À LOUER
CARTIERVILLE, cottage, cour, paysager, garage, près parcs, chauffé, 975\$. 331-7047

542 MASSOTHÉRAPIE
CHINOIS, SUÉDOIS, RUSSES. Cornwall, V.M.R. 738-7917
550 VOYAGES
BILLET D'AVION/MTL-PARIS
500\$, Air Transat, aller: 5 août, retour: 26 août. S.V.P. tél: M. de Lorimier, 397-3284 (bur.), 488-5376 (rés.).
MÉDIÉVALES À QUÉBEC: 9 au 13 août. Louez petit studio meublé au centre-ville, piscine int., 49\$/jour ou 300\$/sem. N-Numur. 1(418)843-7917.

N'oubliez pas de signer votre carte de don d'organes.
Ce geste généreux et humanitaire permettra de sauver des vies.
3175, Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Qc) H3T 1C5
Tél: (514) 345-4710

HORIZONTELEMENT
1- Unité physiologique de temps.
2- Relatif au vent.
3- Vallée de l'Argolide.
4- Variation.
5- Laizes. — Éminence.
6- Détérioration.
7- Faut. — Fourre-tout.
8- Dans. — Arbrisseau originaire d'Extrême-Orient.
9- Décliner. — Passé récent.
10- Bivouac. — Conifère.
11- Arbalète. — Difficulté essentielle.
12- Pilastré cornier.
13- Écrivain américain (1809-1849). — Faire éclater le tronc d'un arbre.
14- Progrès. — Portion.
15- Xénon. — Se dit de l'acide contenant du sélénium.
VERTICALEMENT
1- Arbrisseau épineux. — Point de la sphère céleste.
2- Embarcation. — Mortification d'un tissu

Solution d'hier
CÔPÉRÉTIQUE
HYPERÉMIE
RASSIS
OTTITES
MÉTASTABILISME
ANÉVRYSME
PRONOSUEDE
ABSCISSE
DUPÉRIE
ARABES
NEUNCOLERE

120 \$
♦ PROPRIÉTÉS ♦ MAISONS DE CAMPAGNE
♦ CONDOMINIUMS ♦ CHALET
Annoncez votre propriété à vendre ou à louer pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 120 \$.
40 \$ la ligne supplémentaire.
L'annonce est annulée en tout temps.
La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.
LE DEVOIR ANNONCES CLASSÉES
985-3344

IMMOBILIER RÉSIDENTIEL
120 \$
♦ PROPRIÉTÉS ♦ MAISONS DE CAMPAGNE
♦ CONDOMINIUMS ♦ CHALET
Annoncez votre propriété à vendre ou à louer pendant 24 journées consécutives, sur 3 lignes de texte pour seulement 120 \$.
40 \$ la ligne supplémentaire.
L'annonce est annulée en tout temps.
La facturation s'établit alors en fonction du tarif régulier, jusqu'à concurrence du tarif promotionnel.
LE DEVOIR ANNONCES CLASSÉES
985-3344

LA FONDATION DIANE HÉBERT
Pour le don d'organes
(514) 965-0333
ENCADREZ votre ANNONCE CLASSÉE
985-3344

LE DEVOIR

## LE MONDE

EN BREF

## PRISE D'OTAGES À COLOGNE

Cologne (AFP) — Une prise d'otages dans un autobus touristique qui effectuait une visite de Cologne s'est terminée dans le sang hier soir: le preneur d'otages a été tué lors de l'intervention de la police après avoir abattu le chauffeur et une passagère. Le preneur d'otages parlait russe et «venait d'une région russo-phonie», a précisé le chef du commando d'intervention Winrich Granitzka devant la presse, affirmant ne pas disposer de son identité. Les motivations du forcené restent cependant totalement obscures. Un porte-parole du parquet a estimé «pouvoir dire qu'il était psychopathe». Tout au long des sept heures de la prise d'otages, il a présenté des revendications peu claires, selon la police, demandant successivement à aller à Paris, puis à parler à des «membres du gouvernement», sans pouvoir les nommer. Un commando spécial de la police a donné l'assaut, sept heures après le début de la prise d'otages, libérant une vingtaine de personnes, dont deux enfants. Selon la police, aucun otage n'a été blessé au cours de l'intervention, qui a duré au total sept minutes. «Ce fut l'une des situations les plus difficiles que nous ayons affrontées ces dernières années», a précisé le chef des forces spéciales de la police, affirmant que l'homme, porteur d'une arme de poing de gros calibre, était «très bien préparé et d'une violence exceptionnelle».

## SRI-LANKA: 184 MORTS

Colombo (AFP) — L'armée sri-lankaise a repoussé hier des attaques des séparatistes tamouls contre cinq de ses positions dans le nord-est de l'île, faisant 184 morts au moins parmi les assaillants et perdant deux hommes, ont déclaré les militaires. Vingt-deux soldats au moins ont été blessés, dont treize grièvement, a ajouté le porte-parole de l'armée. L'aviation et la marine sont intervenues en soutien aux troupes au sol pour repousser une offensive de plusieurs centaines de Tigres de libération de l'Eelam Tamoul (LTTE), la guérilla de la minorité tamoul du Sri Lanka, a déclaré le porte-parole. Le LTTE mène depuis plus de 20 ans une guerre pour l'indépendance des deux millions de Tamouls de l'île à majorité singhalaise, concentrés dans le nord et l'est du Sri Lanka. Plus de 50 000 personnes sont mortes depuis 1972 dans les combats.

## HARRY WU COUPÉ DU MONDE

Pékin (Reuters) — Le militant des droits de l'homme sino-américain Harry Wu restait coupé du monde hier en dépit des nombreuses demandes de contact que l'ambassade américaine à Pékin a formulées auprès des autorités pénitentiaires chinoises. «Nous avons à plusieurs reprises demandé des contacts supplémentaires», a déclaré un porte-parole de l'ambassade. Selon les termes d'un accord consulaire, un détenu de nationalité américaine peut recevoir au moins une visite par mois de l'ambassade. Le consul américain Arutro Macias a rencontré Harry Wu le 10 juillet dernier, dans des locaux du Bureau public de sécurité, à Wuhan, dans le centre de la Chine, deux jours après l'arrestation du dissident, accusé d'espionnage et d'entrée illégale sur le territoire chinois.

## BOUTROS-GHALI: OUI À LA MINUHA

New York (AFP) — Le secrétaire général de l'ONU Boutros Boutros-Ghali a recommandé au Conseil de sécurité de proroger jusqu'à la fin février 1996 le mandat de la Mission des Nations unies en Haïti (MINUHA), dans un rapport publié hier à New York. Quatre mois après qu'elle a pris le relais de la force dirigée par les États-Unis, «on peut dire que la MINUHA a accompli des progrès notables» sur la voie des objectifs fixés (sécurité, professionnalisation de l'armée, création d'une force de police, organisation d'élections), écrit M. Boutros-Ghali. Selon lui, la MINUHA (6000 soldats, 850 policiers) devrait être en mesure de «maintenir des conditions sûres et stables» pendant toute la période électorale actuelle et lors des prochaines élections présidentielles. «On est aussi en droit d'espérer que d'ici à février 1996 (date butoir pour l'achèvement de la mission de l'ONU), Haïti disposera d'institutions dûment élues et qu'un système de sécurité opérationnel sera en place», assure le secrétaire général.

## TURQUIE: ÉVACUATION MASSIVE

Istanbul (AFP) — Les 15 000 habitants de la ville turque de Pamukova (nord-ouest) ont été évacués hier après le déclenchement d'un incendie dans un dépôt de munitions de l'armée où plusieurs explosions ont eu lieu, a indiqué la chaîne de télévision publique TRT-1. De fortes explosions étaient toujours entendues dans l'après-midi, a ajouté la télévision, qui n'a pas donné d'information sur d'éventuelles victimes. L'incendie s'était déclaré dans une forêt proche de la ville et a rapidement gagné le dépôt de munitions d'une caserne de la 2<sup>e</sup> brigade blindée, à proximité d'habitations. La plupart des vitres des immeubles de Pamukova ont été brisées par les explosions, a assuré le maire de la ville, Cevdet Keser, cité par l'agence Anadolu. Les autorités turques n'ont pas exclu l'hypothèse d'un acte criminel.

## Les yeux de la faim



PHOTO REUTERS

NEUVIÈME jour de jeûne, hier, pour cette réfugiée kurde de La Haye. Cent cinquante autres Kurdes font la grève de la faim dans la capitale administrative des Pays-Bas et 1500 autres à travers l'Europe pour protester contre le traitement de la minorité kurde en Turquie. Jeudi, une Kurde qui observait cette même grève de la faim à Berlin est décédée. Hier, dans le sud-est de la Turquie, huit rebelles kurdes et trois membres des forces gouvernementales ont été tués au cours d'affrontements. Plus de 17 500 personnes ont péri depuis que le PKK (Parti des travailleurs du Kurdistan) a pris les armes en 1984 pour obtenir l'indépendance ou l'autonomie dans le sud-est de la Turquie.

## Attentat dans le métro parisien

## La piste algérienne se précise

Paris (AFP) — Les enquêteurs français semblaient retenir la piste algérienne hier, trois jours après l'attentat meurtrier qui a fait sept morts et plus de 80 blessés dans le métro parisien mardi, avec trois revendications rendues publiques, toutes désignant des islamistes.

Le signal le plus tangible est venu de Stockholm où l'attentat, le plus meurtrier depuis une décennie en France, a été cité par le bulletin islamiste clandestin *El-Ansar* («Les Partisans»), distribué dans la capitale suédoise, dans une liste d'actions récentes menées par des mouvements extrémistes islamiques en Algérie, en Égypte, en Israël et en France.

Le bulletin, dans cette liste publiée à «la une» de son numéro daté du 27 juillet 1995, soit deux jours après l'attentat de Paris, cite celui-ci en dernier lieu, sans toutefois l'attribuer à un mouvement précis. Il écrit: «Provoquant la mort de plusieurs personnes et en blessant d'autres, une violente explosion secoue la capitale française croisée, Paris.»

*El-Ansar*, le plus important des bulletins clandestins islamistes, est édité aujourd'hui à Stockholm, après l'avoir été à Peshawar (Pakistan), puis à Varsovie, et diffusé en gé-

ral depuis la Suède par fax. Hier, il a été distribué à la sortie d'un lieu de prières musulman de la capitale suédoise, après la prière du vendredi. Il a également été diffusé à Londres, là aussi après la prière du vendredi dans une mosquée.

*El-Ansar* reprend systématiquement toutes les actions menées par les groupes armés en son imputant aux «moudjahidines» (combattants) ou au GIA, se basant souvent sur des «témoignages oculaires» ou des «messages de combattants».

## Revendications

Parallèlement, deux radios françaises ont fait état hier de revendications, elles aussi émanant d'islamistes. La radio publique France Inter a diffusé une revendication par un «Jihad islamique algérien», jusqu'ici inconnu. De son côté, la radio privée RTL a fait état d'une autre revendication reçue par téléphone d'un interlocuteur anonyme jeudi soir se réclamant du «Commandement central du GIA» (Groupe islamique armé algérien).

Sur France-Inter, l'interlocuteur s'exprime en français avec un accent apparemment maghrébin: «Après le retour de Paris de notre envoyé, qui a bien réussi sa mission, nous met-

tons en garde le gouvernement français pour ses faits sur le territoire algérien: pour chaque islamiste tombé il y aura un Français tué sur le territoire français. Nous ne touchons aucun autre pays européen» déclare-t-il, affirmant que sa «terre d'asile» est l'Allemagne.

Selon France-Inter, l'appel reçu dans la nuit de mardi à mercredi a été localisé et venait de Francfort.

Les spécialistes de la lutte antiterroriste ont émis des réserves concernant ces deux revendications. Ils soulignent notamment que le «message» diffusé par France-Inter ne contient aucun élément d'authentification quant aux conditions d'exécution de l'attentat et que ce prétendu Jihad islamique algérien est totalement inconnu tant en Algérie qu'en dehors de ce pays.

Outre l'attentat du métro express, le communiqué du GIA revendique aussi le meurtre de l'imam Sahraoui et ses auteurs s'en prennent au gouvernement français, qui «soutient activement le gouvernement algérien». Cheikh Abdelbaki Sahraoui, 85 ans, imam d'une mosquée de Paris et l'un des fondateurs du Front islamique du salut (FIS-dissous) en 1989, a été assassiné le 11 juillet à Paris. Il faisait l'objet de menaces du GIA.

## L'immigration bientôt réduite d'un tiers

## Les États-Unis se replient sur eux-mêmes

LAURENT ZECCHINI  
LE MONDE

Washington — L'Amérique, cette nation d'immigrants dont parlait John Kennedy, est à la veille d'adopter des mesures draconiennes pour réduire le nombre de ceux qui, les sondages en font foi, croient toujours que la statue de la Liberté est le symbole de l'abondance et de l'égalité des chances. Si le Congrès suit les recommandations des républicains approuvées par le président Clinton, l'immigration légale sera, à terme, réduite d'un tiers, le nombre d'étrangers autorisés à venir s'installer aux États-Unis passant d'environ 830 000 actuellement à 535 000 par an. S'agissant des réfu-

giés menacés de persécution dans leur pays d'origine, leur nombre sera diminué de moitié, pour se stabiliser à 50 000 chaque année.

Ce n'est pas la première fois que les États-Unis connaissent une période de repli sur eux-mêmes face à l'immigration. Depuis la loi de 1882 qui traitait de l'exclusion des Chinois, bien des législations se sont succédé pour contrôler l'afflux de nouveaux arrivants. Les organisations «activistes» pour qui la culture et les valeurs de l'Amérique sont diluées à force d'être partagées avec des étrangers, ont souvent eu le vent en poupe. Les difficultés économiques, renforcées ou non par cette autre tentation historique de l'Amérique qu'est l'isolationnisme, nourrissent cette volonté de fermer le robinet de l'immigration.

Aujourd'hui, les économistes s'inquiètent des conséquences de l'arrivée d'étrangers souvent peu formés dans une économie qui requiert de plus en plus d'emplois hautement qualifiés. Ce n'est donc pas un hasard si les républicains font preuve d'un néo-isolationnisme militant, tout en criant haro contre les immigrés. Il faut «donner la prio-

rité aux intérêts de l'Amérique: au travailleur, au contribuable et à la famille américaine», lance le républicain Lamar Alexander, auteur de la réforme envisagée. «Nos ancêtres ne sont pas arrivés dans ce pays avec la main tendue pour recevoir les chèques de l'aide sociale», renchérit Bill Archer, le président de la commission des voies et moyens de la Chambre des représentants.

Ces discours est populaires: selon un sondage de *Newsweek*, 52 % des Américains estiment que les immigrants sont «une charge pour leur pays, parce qu'ils prennent les emplois, les logements et les soins médicaux», alors que 40 % seulement pensent qu'ils «renforcent leur pays, en raison de leur travail et de leurs talents». Quelques situations d'exception ont favorisé ce ressentiment croissant envers les immigrés, comme le trafic de la citoyenneté américaine et de l'aide sociale qui se déroule à la frontière mexicaine. Prudemment, le président Clinton souhaite une politique de l'immigration qui «protège notre main-d'œuvre, de façon à nous permettre de mieux rivaliser dans l'économie globale émergente».

Le président Clinton souhaite une politique de l'immigration qui «protège notre main-d'œuvre, de façon à nous permettre de mieux rivaliser dans l'économie globale émergente».

## Lendemain d'une démission

Mazowiecki:  
«J'accuse  
l'ONU»

Varsovie (AFP) — Le rapporteur démissionnaire de l'ONU pour les droits de l'homme dans l'ex-Yougoslavie, Tadeusz Mazowiecki, a déclaré hier à Varsovie que sa démission présentée la veille constituait «une accusation contre les dirigeants de l'ONU, et contre les dirigeants de ses pays membres».

M. Mazowiecki, qui parlait devant la presse à son retour de Genève, a affirmé qu'il «n'abandonnait pas la cause des droits de l'homme», mais qu'au contraire, il voulait «mettre dans la balance toute son expérience» pour sensibiliser l'opinion publique et les dirigeants du monde, leur «donner à réfléchir pour qu'ils arrêtent leur cacophonie et trouvent une conception cohérente» afin d'arrêter la guerre en Bosnie.

La démission de M. Mazowiecki avait été acceptée jeudi «avec regret» par le secrétaire général de l'ONU, Boutros Boutros-Ghali.

«Je n'ai pas besoin de regrets. Je continuerai à parler (...) car je n'arrive pas à croire que la communauté internationale soit incapable de trouver les moyens efficaces, y compris militaires s'il le faut, pour protéger les populations civiles» en Bosnie, a dit l'ancien premier ministre polonais.

Commentant le vote du Sénat américain en faveur de la levée de l'embargo sur les armes pour les musulmans bosniaques, M. Mazowiecki a estimé qu'il était «légitime et juste moralement de donner au gouvernement de Bosnie les moyens de défendre cet Etat et son caractère multinational». Si toutefois une levée de l'embargo devait conduire au retrait des Casques bleus de l'ex-Yougoslavie, elle serait «inefficace», a-t-il ajouté. M. Mazowiecki a enfin déclaré que la mission de son éventuel successeur devrait être «revue quant à sa conception», car la sienne et ses prérogatives «n'étaient bonnes que pour un pays sans guerre».

## Dirigeant du Hamas arrêté à New York

Rabin veut l'extradition  
d'Abou Marzouk

Jérusalem (Reuters) — Le premier ministre israélien Yitzhak Rabin a déclaré hier qu'il voulait que les États-Unis extraditent Moussa Abou Marzouk, l'un des dirigeants du Hamas, tandis que l'OLP s'est proposé de l'accueillir.

Moussa Abou Marzouk serait le «ministre des Affaires étrangères» du Mouvement de résistance islamique Hamas, ont précisé jeudi les responsables américains en annonçant son arrestation à New York.

Yitzhak Rabin a expliqué que si elle s'avérait possible, l'extradition «intéressait beaucoup» son pays. A tout le moins, il souhaitait que la question soit examinée au vu de la loi américaine, «car le président Bill Clinton a fait adopter par le Congrès une loi qui définit le Hamas comme une organisation terroriste».

Dans le même temps, le porte-parole de Yasser Arafat, Marouan Kanafani, a fait savoir que l'Autorité palestinienne «proposerait naturellement d'accueillir sur son territoire le frère Abou Marzouk, qui est d'origine palestinienne, si aucun lieu de résidence ne lui est trouvé».

Moussa Abou Marzouk bénéficie cependant de la nationalité américaine, et, en vertu du traité d'extradition entre Israël et les États-Unis, Israël devra réunir suffisamment de preuves «pour persuader le système légal américain d'autoriser l'extradition d'un citoyen américain», note Yitzhak Rabin.

**DENTISTE** **DENTUROLOGISTE**

- SERVICE DE DENTISTERIE ESTHÉTIQUE
- SERVICE DE CHIRURGIE BUCCALE ET IMPLANTS DENTAIRE (PAR SPÉCIALISTE)
- SERVICE DE PROTHÈSE SUR IMPLANT

**Dr Michel Lefort, D.M.D.**  
**Guylaine Brouillette, D.D.**

1832 Sherbrooke ouest, Montréal, Qc H3H 1E4  
tél.: 939-2600  
Métro Guy, sortie St-Mathieu

**CLINIQUE CAPILLAIRE INTERNATIONALE INC.**  
& membre associé Hairfax

**INTÉGRATEUR-VOLUMATEUR**

**LA MICRO-GREFFE**

- UNE TECHNIQUE SÛRE ET EFFICACE
- UNE INTERVENTION CHIRURGICALE MINEURE
- UN RÉSULTAT PERMANENT

**Céline Simard, dir. consultante**

1832, Sherbrooke Ouest, Montréal (Québec) H3H 1E4 (Métro Guy) Tél.: (514) 935-6616

1832, Sherbrooke Ouest  
Montréal (Québec)  
H3H 1E4 (Métro Guy)  
Tél.: (514) 935-6616

**Dr. Robert Prescott**  
& Associés (Omnipraticiens)

**LIPOSUCCION**  
(Anesthésie locale)

- GREFFES DE CHEVEUX
- COLLAGÈNE
- INJECTIONS DE GRAS
- VARICES-OBÉSITÉ

## É D I T O R I A L

## L'inaction, en double

Lise Bissonnette

Mystère. Pourquoi la ministre canadienne de la Santé, Diane Marleau, a-t-elle décidé de s'exposer à d'inutiles avanies en annonçant que le gouvernement est toujours incapable de donner suite au rapport que lui a remis en 1993 la Commission royale sur les nouvelles techniques de reproduction (NTR)?

**L**est impossible qu'elle n'ait pas vu le traquenard où elle se jetait en murmurant faiblement, vingt mois après le rapport majeur de la Commission Baird, qu'elle priait la nouvelle industrie des NTR de s'imposer un «moratoire volontaire» pendant que le gouvernement continuait à ruminer jusqu'à ce que la décision s'ensuive l'année prochaine, ou plus tard, ou jamais.

Le «moratoire» est aussitôt devenu objet de dérision universelle: il touche neuf techniques particulières dont six ne se pratiquent pas encore au Canada. Il est «volontaire» et les «conquistadors» de la dernière frontière médicale ont vite fait de laisser entendre qu'ils s'en moquaient. La seule sanction que la ministre a évoquée est une farce: le gouvernement refusera toute subvention de recherche touchant ces neuf activités mais personne n'en sera atterré car personne n'est aujourd'hui subventionné. Cette industrie préfère demeurer privée et n'a jamais eu besoin des crédits de l'État pour se développer de façon aussi fulgurante que lucrative.

En pratique, en convoquant la presse pour proclamer autant d'inaction, Mme Marleau donne donc un feu vert à ce qu'elle prétend ralentir ou empêcher. Pendant que d'autres pays serrent la vis, elle confirme que le Canada demeure, pour l'avenir prévisible, une zone non réglementée pour tout ce qui entoure les NTR. C'est presque une invitation à en profiter, la garantie d'un climat propice à l'investissement.

Le dérapage est inexplicable. S'il est un consensus qui s'est dégagé des travaux de la Commission Baird et plus tard des longues consultations de la ministre, c'est bien le désir quasi universel d'encadrer fermement les NTR en général et d'interdire en particulier la plupart des neuf pratiques mises en lumière ici (comme le clonage d'embryons humains, la formation d'hybrides animal-humain, la modification génique de cellules germinales, etc.). La Commission recommandait de les inscrire au Code criminel et de sanctionner ainsi des activités qui, disait jeudi la ministre, «sont inacceptables et ne correspondent pas aux valeurs des Canadiennes et des Canadiens (...), menacent la dignité humaine, soulèvent de graves questions d'ordre social, éthique et sanitaire, et relèguent la procréation, les femmes et les enfants au rang de marchandises». Fortes paroles, verdict implacable, qui semblent commander un barrage d'urgence plutôt qu'un ridicule «moratoire volontaire» et de vagues études supplémentaires.

De deux choses l'une. Ou le gouvernement de M. Chrétien est victime, encore une fois, de son incapacité chronique à s'engager dans quelque réforme sociale que ce soit, des questions éthiques touchant la mort jusqu'à la révision des programmes sociaux. Ou d'autres obstacles, invisibles et que la ministre n'a pu ou voulu éclaircir jeudi, bloquent le cheminement normal du dossier.

En novembre 1993, le rapport final de la Commission royale sur les nouvelles techniques de re-

production, avec ses 1300 pages et ses 297 recommandations, tenait essentiellement sur deux axes. D'une part, il circonscrivait un certain nombre d'activités qu'il fallait «criminaliser»; d'autre part, il réclamait la création d'un mécanisme permanent d'encadrement des activités médicales liées à la fertilité, une Commission nationale sur les techniques de reproduction (CNTR). Le Code criminel relevant du gouvernement fédéral, il lui aurait été facile d'y inscrire les activités qui soulèvent la réprobation générale et le gouvernement, en hésitant, prête flanc aux accusations de faiblesse devant des pressions qui viendraient du milieu de la recherche.

Mais le vrai problème pourrait tenir plutôt à la création d'une CNTR ou d'un organisme semblable. La Commission Baird, et le gouvernement fédéral à sa suite, se sont enfoncés dans une voie aussi douteuse qu'impraticable. L'encadrement des services de santé relève nettement de la compétence

des provinces, selon la Constitution canadienne, et la plupart des mandats que la Commission Baird assignait à la future CNTR leur seraient revenus aussi. Mais il y a là plus qu'un imbroglio constitutionnel. Il est évident que le «mécanisme permanent» qu'évoque Mme Marleau, qui aurait des rôles de surveillance et de formulation de normes en même temps que d'encadrement de tout ce qui touche «la santé génésique et la reproduction» serait

une machine kafkaïenne si elle devait être dirigée d'Ottawa, et mettre sous sa coupe des pratiques locales, en assurant la «gestion», comme l'évoque le communiqué de la ministre. On comprend qu'elle n'ait pas pu, même en vingt longs mois, faire émerger de la table à dessin un projet d'organisme crédible et efficace.

Il est plus facile de se rallier à la position du Québec, que Mme Marleau a passée sous silence jeudi et a même tenté d'assimiler à la sienne en prétendant qu'elle avait l'appui de tous les ministres provinciaux et territoriaux de la Santé. En avril dernier le ministre québécois, Jean Rochon, lui avait pourtant signifié son désaccord en lui rappelant que l'encadrement des pratiques spécifiques de santé relève des provinces, mais en se montrant disposé à examiner «une structure légère de concertation». Ce serait certes un compromis raisonnable, et sensé si on veut procéder rapidement.

Le Québec serait en terrain encore plus sûr, toutefois, s'il ne traînait lui aussi de l'arrière dans sa réflexion. Comme le rappelait M. Rochon dans sa missive à Mme Marleau, certains amendements récents au Code civil invalident la commercialisation de la procréation (contrats de mères porteuses, vente d'embryons par exemple). Mais pour le reste, la voie est libre parce que non balisée. Aucun travail n'est en cours sur l'encadrement des NTR, une responsabilité à laquelle le ministre affirme ne pas se «soustraire», et la dernière réflexion connue du ministère de la Santé, en la matière, remonte à 1988, c'est-à-dire avant le début des travaux de la Commission Baird. Autrement dit, le Québec a regardé passer le train. Son inaction s'ajoute à celle du gouvernement fédéral tandis que les laboratoires, eux, prennent les devants sans entraves.

## L E T T R E S

## D'holocauste en holocauste

À titre de président du Centre commémoratif de l'Holocauste à Montréal et de survivant de l'Holocauste, ma conscience ne me permet pas de regarder l'inaction triompher encore une fois sur l'action, parce que les protestations ne se font pas entendre assez vigoureusement. Les articles qui suivent seront-ils publiés dans *From the Archives* en 2002?

Évian, France, juillet 1938. Le président américain Franklin Delano Roosevelt convoque trente-deux pays du monde afin qu'ils se préoccupent du sort des Juifs d'Allemagne. Pas une seule des principales puissances mondiales n'a offert d'ouvrir ses portes aux réfugiés juifs dont la situation en Allemagne était devenue désespérée. Cette réponse donne aux nazis le feu vert pour mettre en œuvre de façon systématique leur machine meurtrière.

Europe, mai 1945. Onze millions d'hommes, de femmes et d'enfants innocents sont morts au cours des douze dernières années à cause de leurs croyances religieuses, de leurs convictions politiques, de leur orientation sexuelle, de leurs handicaps physiques ou mentaux, ou de leur héritage.

Londres, Angleterre, juillet 1995. Le premier ministre britannique John Major convoque les leaders mondiaux à une réunion d'urgence pour réévaluer le rôle futur des forces de maintien de la paix de l'ONU en Bosnie, en réponse à l'appel lancé par le président de la France, Jacques Chirac demandant à la communauté internationale d'intervenir contre la brutalité et

les gestes barbares posés à Srebrenica.

Bosnie-Herzégovine, Serbie, Croatie, mai 2002. Combien d'hommes, de femmes et d'enfants innocents?

Stephen Bleyer  
Montréal, juillet 1995

## L'Union européenne: modèle ou leurre?

Pour ceux qui croient toujours, et en particulier pour l'Action démocratique du Québec, que la Communauté européenne (CE) est un modèle de fonctionnement d'une éventuelle «association économique» entre le Québec et le Canada, il est nécessaire de s'apercevoir qu'il s'agit, en fait, d'un processus de fédéralisation d'une communauté politique européenne qui est à l'œuvre chez nos voisins. Un processus de fédéralisation d'autant plus déterminé qu'une citoyenneté européenne prend corps, que la création d'un ordre juridique et la mise en place de structure de coopération et de coordination élargit le champ des objectifs communautaires petit à petit.

Les États membres qui ont accepté le compromis européen voient leur souveraineté s'amenuiser rapidement. On peut même dire par exemple qu'en matière de réglementation des marchés intérieurs les pouvoirs des États membres sont plus restreints que les sont ceux des provinces canadiennes. En définitive, si l'Union européenne doit servir d'exemple en regard de la crise canadienne, c'est bien pour montrer qu'intégration économique et unité politique sont dépendants. Comment peut-on dès lors se permettre des pré-

monitions complaisantes en s'appuyant sur l'exemple européen? Comment les souverainetés peuvent-ils déclarer dans le même temps qu'il faille rompre avec la fédération canadienne pour la rejoindre après?

Qu'on propose une réforme en profondeur de la fédération canadienne, en particulier de la Constitution, de son mode de révision et du Sénat, et qui pourrait même déboucher sur une confédération. Mais qu'on prétende qu'il soit bon pour le Québec de réaliser une pirouette à la fois coûteuse en argent et en temps pour retomber dans un processus de fédéralisation après relègue du ridicule. M. Dumont, qui se veut le Jean Monet du débat souverainiste, n'a réussi jusqu'à maintenant qu'à faire preuve d'opportunisme politique avec un soutien de dernière minute au projet des souverainistes qui lui assure une non-exclusion des négociations. Mais ses ambitions ont fait sauter son parti dont l'électorat croyait qu'il pouvait assainir et rafraîchir l'environnement politique du Québec.

Le souverainisme est actuellement non pas seulement le centre de la scène politique québécoise mais en constitue aussi l'unique expression. L'inertie du Parti libéral du Québec, son incapacité à assumer son rôle minimal de parti politique, à s'adapter à la nouvelle conjoncture politique et à engendrer une dynamique de réflexion sont autant d'indices du manque de pluralisme sur la scène politique québécoise.

Stéphane Lambert  
Étudiant en science politique  
Université McGill  
Gatineau, le 17 juillet 1995



## Cherchez l'homme



DANIEL  
LATOUCHE

**L**a politique référendaire, c'est un peu beaucoup comme les compétitions de patinage artistique ou de nage synchronisée: le même sourire figé des compétiteurs, la même langue de bois, les mêmes appels au dépassement. Dans un cas comme dans l'autre, on patine et on nage beaucoup. Il arrive même que l'on coule à pic ou que l'on manque le saut périlleux avec rotation transversale doublé d'un grand écart qui devait nous amener la victoire. En politique, ce sont surtout les virages qui sont parfois durs à négocier.

Dans les trois sports, le rituel est le même. Il y a d'abord les figures imposées, puis le programme court et, à la toute fin, le programme long. En ce qui concerne le référendum, il y a une belle lurette que les figures imposées sont terminées et si elles n'ont pas permis de dégager un vainqueur, elles ont quand même contribué à éliminer un ou deux joueurs.

Jusqu'ici, le grand perdant des figures imposées est évidemment Daniel Johnson, qui n'a pas su imposer son autorité sur le camp fédéraliste, pas même un semblant d'autorité. Le pire, surtout pour lui, c'est que son absence du «pré-débat» n'a pas nui le moins du monde à son propre camp. C'est comme s'il n'avait tout simplement pas été invité au party et que personne ne l'avait encore remarqué. Cela en dit beaucoup sur le party et sur ceux qui s'y amusent déjà.

Cette absence non remarquée augure mal pour le Parti libéral et encore plus mal pour le Québec au complet. À chaque fois que ce parti a choisi de s'absenter d'un débat constitutionnel ou d'un débat politique tout court, le prix à payer a été terrible. Rappelez-vous l'intermède 1981-85 alors que M. Ryan, à l'instigation du grand-chef-qui-réside-à-Ottawa, avait décidé de rester coi durant tout le débat post-référendaire. Quinze ans plus tard, cette décision lui hante encore.

Les grands absents ont toujours tort et ce sont eux qui causent aussi les plus grands malheurs. De ce côté, on risque d'être servi — et plutôt mal — au lendemain du référendum. Car on a beau aimer ou ne pas aimer M. Johnson, il faut admettre qu'une bonne partie de l'avenir du Québec se trouve entre ses mains.

Si le NON l'emporte finalement, c'est lui qui aura la tâche de rappeler à ses alliés que la seule façon d'éviter un troisième référendum dans cinq ou dix ans est de mettre sur la table des propositions concrètes de reconfiguration constitutionnelle. On se demande cependant comment il pourra y arriver lui qui n'a pas la moindre idée de l'utilité pratique d'une Constitution.

L'homme est prisonnier des ultra-fédéralistes et des militants anglophones de son propre parti, et il ne le sait même pas. Pas question donc pour lui d'utiliser une position de faiblesse temporaire pour obtenir des consensus utiles pour l'avenir, comme Robert Bourassa savait si bien le faire. Ce qui manque en effet à Daniel Johnson, c'est une réflexion sur ce qu'il est et ce qu'il voudrait faire. On dira ce qu'on voudra de son frère — et les événements ont prouvé que son analyse n'était pas toujours exacte —, mais au moins il avait une idée claire de ses objectifs: faire du Parti québécois un grand parti néo-régionaliste et néo-social-démocrate, un peu sur le modèle du NDP d'Ontario ou de Saskatchewan. L'idée était bonne, le timing l'était moins.

Daniel Johnson est dans une situation idéale. Malheureusement, il choisit de ne pas s'en servir. Son leadership n'est pas contesté à l'interne et ceux qui auraient pu le faire — Liza Frulla et Gérard Tremblay, par exemple — ont choisi de ne pas agir alors que c'était le temps. C'est le genre d'erreur qui ne pardonne pas. Il est en effet très rare qu'un candidat potentiel à la direction d'un de nos grands partis politiques survive à la décision de laisser passer son tour. Qui se souvent aujourd'hui de tous ces anciens ministres conservateurs qui ont décidé de ne pas briguer la succession de Brian Mulroney?

## À P R O P O S

## ... d'emploi et d'éducation

Dans l'ensemble, un diplôme d'éducation postsecondaire améliore les chances de trouver un emploi. En 1994, le taux de chômage des adultes avec une EPS était de 7,6%, par rapport à 12,8% pour ceux sans EPS. Par ailleurs, pratiquement toute la croissance d'emplois au cours des dernières années s'est faite pour les personnes qui possédaient quelque niveau d'éducation postsecondaire. Dans un marché du travail qui compte 1,5 million de personnes au chômage, les employeurs auront plus tendance à enga-

ger ceux qui ont une meilleure éducation. Par conséquent, il est plus important que jamais d'avoir des diplômes postsecondaires. Les Canadiens et les Canadiennes s'en rendent compte, et pour la plupart, ont répondu à ce phénomène en améliorant leurs qualifications, en retournant au collège ou à l'université, et dans le cas des jeunes, en continuant leur éducation au niveau postsecondaire.

Conseil canadien de développement social, juin 1995.

## LE DEVOIR

FONDÉ PAR HENRI BOURASSA LE 10 JANVIER 1910

Directrice LISE BISSONNETTE

Rédacteur en chef BERNARD DESCÔTEAUX

Vice-président, finances et administration FRANÇOIS THOUIN

Directeur de l'information CLAUDE BEAUREGARD

Directeurs adjoints de l'information PIERRE BEAULIEU, PIERRE CAYOUILLE, GUY TAILLEFER

Rédacteur en chef adjoint JEAN-ROBERT SANSAÇON

Directeur artistique ROLAND-YVES CARIGNAN

2050, rue de Bleury, 9<sup>e</sup> étage, Montréal (Québec) H3A 3M9. Tél.: (514) 985-3333

FAIS CE QUE DOIS

## IDÉES

Affaire Barnabé

## La sentence était-elle suffisamment dissuasive?

La décision sur sentence du juge Greenberg n'aura pas valeur de précédent

JACQUES GAGNÉ

Professeur agrégé  
Université Laval

**L**e juge Greenberg de la Cour supérieure a rendu, le 13 juillet dernier, une sentence fort attendue suite au verdict de culpabilité imposé par le jury à l'endroit des quatre policiers condamnés pour voies de fait ayant causé des lésions corporelles sur la personne de Richard Barnabé. En référant à un jugement prononcé par le juge Farris de la Colombie-Britannique, le savant juge décrit le rôle de la Cour, en matière de sentence, comme celui de ne pas se rendre populaire ou de ne pas se venger sur les accusés, mais plutôt de dispenser la justice. Le juge ajoutait qu'il préférerait demeurer au-dessus de la mêlée. Mais le juge Farris allait plus loin en écrivant que la justice ne devait pas être administrée dans l'abstrait et que les sentences imposées par les tribunaux devaient s'appuyer sur l'aide de citoyens réfléchis en engagés. («Courts do not impose sentences in response to public clamour, nor in the spirit of revenge. On the other hand justice is not administered in a vacuum. Sentences imposed by courts for criminal conduct by and large must have the support of concerned and thinking citizens. If they do not have such support, the system will fail...» — Juge en chef Farris de la Colombie-Britannique, R. vs Oliver, 1977/5 W.W.R. 344.)

Malgré une décision motivée et émaillée de références tant doctrinales que jurisprudentielles, la sentence du juge Greenberg a reçu un accueil froid et réservé dans la société, seuls les milieux policiers semblant l'approuver. En effet, un consensus s'est rapidement établi parmi les communautés de juristes et de criminologues pour qualifier ces sanctions de légères et pour les taxer, par conséquent, d'impuissantes à engendrer un effet dissuasif. Plusieurs éditorialistes ont formulé des réactions identiques et de nombreux citoyens se sont sentis déçus en présence de sentences qu'ils ont perçues comme faibles. L'attitude des avocats de la défense confirme cette caractérisation. Il est symptomatique que l'appel des policiers porte uniquement sur le verdict de culpabilité et non sur les sentences elles-mêmes. Il est donc à propos de s'interroger pour savoir si justice a été rendue par le prononcé de cette sentence comme dénouement à un procès très médiatisé.

## Des sentences nuancées

Il faut se réjouir, en premier lieu, que le magistrat ait nuancé les sanctions en graduant le quantum des peines selon la participation réelle des policiers à la perpétration de l'infraction. Le juge appliquait, ainsi, le principe de l'individualisation des sentences. Mais le recours à cette règle d'or ne lui épargnait pas le choix entre deux objectifs primordiaux des sentences, soit la dissuasion générale avec comme préoccupation l'ordonnance d'un isolement significatif ou la réhabilitation accompagnée de mesures moins draconiennes. Avec beaucoup de sagesse, le juge écarte l'idéal de la réhabilitation pour retenir comme seuls principes d'application ceux de l'exemplarité générale et de la répudiation que nous préférons qualifier de rétribution.

Le juge Greenberg a principalement justifié sa déci-

sion en se fondant sur l'article 737 (1) c) du Code criminel lequel autorise l'incarcération d'un accusé d'une façon interrompue à la condition qu'elle ne se prolonge pas au-delà de quatre-vingt-dix jours. Trois inculpés se virent attribuer cette forme de sanction, le quatrième étant orienté vers les travaux communautaires.

Même si le juge pouvait, théoriquement, y faire référence, l'application de cette mesure sentencielle est habituellement réservée à des incriminations beaucoup moins graves que celles portées dans l'affaire Barnabé. Une révision sommaire de la jurisprudence nous instruit que les juges recourent souvent à ce genre de peine dans les infractions de facultés affaiblies ou de possession de narcotiques.

De plus, cette peine fragmentée apparaît comme une sentence discréditée dans la population, laquelle craint que les accusés soient dispensés de purger ladite peine à cause d'un problème de surpopulation carcérale. D'ailleurs, le syndicat des agents de la paix vient de confirmer que la moitié des contrevenants au Québec, soumis à de telles ordonnances, réussissent à se soustraire à leur détention à cause de cette difficulté. Le juge Greenberg légitime le morcellement de cette sentence pour des raisons humanitaires. Cette partie de la décision demeure pour nous énigmatique. Nous ne voyons pas comment la détention d'un policier serait plus pénible que celle d'un prisonnier ordinaire alors que tout est mis en œuvre pour assurer la sécurité des agents de la paix par une ségrégation avec les autres pensionnaires de l'institution.

Depuis 1987, particulièrement, Montréal a été le théâtre d'une brutalité policière sans précédent. Plusieurs jeunes gens ont été abattus, dans des circonstances troublantes, par les forces de l'ordre sans être armés. Parmi les victimes, plusieurs étaient de race noire. Dans un tel contexte de violence et de force excessive, le juge Greenberg aurait été habilité à favoriser l'objectif de l'exemplarité générale en prononçant une peine beaucoup plus éloquent sur le plan de l'incarcération contre les quatre policiers concernés. Sa sentence aurait alors connoté un message dissuasif à l'endroit de tous ceux et celles que la loi investit d'utiliser une force raisonnable pour immobiliser ou fouiller autrui, en leur rappelant que ces opérations constabulaires gagnent à être accompagnées d'une maîtrise et d'un respect pour la vie des personnes appréhendées.

## La réprobation sociale

Le législateur a déjà indiqué à l'article 267 du Code criminel, pour celui ou celle qui inflige des lésions corporelles à autrui, une peine maximale de dix ans d'emprisonnement. Nous concédons que la sentence maximum est réservée aux cas les plus graves. Le jury, en rendant un verdict de culpabilité à l'endroit des quatre policiers, selon cet article, manifestait au nom de la collectivité une réaction négative vis-à-vis du comportement des inculpés, exigeant implicitement du titulaire de la sentence qu'il traduise dans sa décision l'indignation de la population. En toute déférence, nous ne croyons pas que les sanctions privilégiées par le juge, soit la peine discontinue et les travaux communautaires, puissent susciter parmi les justiciables une ratification de l'exercice discrétionnaire du pouvoir judiciaire.

Malgré l'érudition du juge Greenberg et l'estime dont il jouit dans la profession juridique, sa décision sur sentence n'aura pas, forcément, valeur de précé-



Les policiers André Lapointe, Pierre Bergeron et Louis Samson (à l'extrême droite) au début de leur procès.

dent. En effet, la règle du *stare decisis* est ainsi formulée que ses collègues de la Cour supérieure ne seront pas liés par cette sentence même s'ils peuvent s'en inspirer. Notre Cour d'appel constitue le seul tribunal de dernier ressort en matière de justesse sentencielle, la Cour suprême pouvant être uniquement saisie d'un pourvoi portant sur la légalité d'une sentence.

L'affaire Barnabé a créé beaucoup de remous dans la société québécoise. Elle a également causé un chagrin intense aux proches de Richard Barnabé ainsi

qu'un stress additionnel aux accusés. Un pourvoi de cette sentence introduit par la Couronne, devant la Cour d'appel, permettrait de déterminer si, oui ou non, la décision du juge Greenberg est «un mélange sensé» des critères et des principes applicables en matière de *sentencing*. Cet appel sur sentence aurait également pour conséquence de restaurer la confiance de la population dans notre système judiciaire en la garantissant que tous les efforts ont été épuisés pour que justice soit rendue.

## Programmes d'accès à l'égalité

## Un progrès social à ne pas laisser en friche

L'action positive n'est pas responsable des lacunes à l'université

DENISE COUTURE

Professeure de sociologie  
Université de Montréal  
Membre du Comité-femmes du Syndicat  
général des professeurs-es de  
l'Université de Montréal  
Membre du Comité paritaire sur l'accès  
à l'égalité en emploi pour les femmes au  
sein du corps professoral à  
l'Université de Montréal

**J**'ai toujours eu beaucoup d'estime pour Nicole Gagnon qui m'a enseigné la sociologie au début des années 70. Il s'agit d'une intellectuelle — elle me pardonnera de rappeler son sexe en utilisant le genre approprié — capable de remettre en question les idées reçues et d'en payer le prix qui peut être fort élevé dans nos petits milieux. Elle est demeurée l'un des professeurs les plus marquants de ma formation. Elle a probablement contribué, même si elle ne l'a pas recherché, au fait que je suis devenue féministe. J'ai appris que tout n'est pas qu'une question d'aptitude ou de reconnaissance de la valeur et du talent, comme elle le prétend. Je m'étonne donc que la rigueur habituelle de ses analyses s'essouffle lorsqu'il s'agit de mettre en perspective sa propre situation de professeure d'université.

Paru en janvier dans un bulletin syndical, l'article de Nicole Gagnon «Les quotas de la médiocrité», a été publié — à la suite de l'envoie généreux d'un lecteur qui a oublié de faire parvenir aussi la réplique déjà donnée par Claude Bariteau à cet article dans le même bulletin — par *Le Devoir* en juillet, à un moment où le premier ministre ontarien veut abolir les programmes d'action positive et où le président américain doit se porter à leur défense. En raison de ce contexte sociopolitique, il est encore plus impérieux de s'arrêter aux arguments présentés.

Les programmes d'accès à l'égalité en emploi pour les femmes (PAE):

1. seraient superflus puisque de plus en plus de femmes qualifiées arrivent sur le marché du travail et qu'elles viendront donc «naturellement» faire augmenter la proportion de femmes dans les entreprises, y compris les universités;
2. favoriseraient l'embauche de femmes incompetentes;
3. seraient nocifs pour les femmes compétentes embauchées puisqu'ils contribueraient à susciter le doute «a-t-elle été engagée parce qu'elle est femme ou parce qu'elle est compétente?» Quelques enseignements nous venant des sciences sociales nous aideront à répondre à ces arguments.

Tout effort de changement social planifié comporte des effets pervers; c'est là un premier enseignement. Sachant cela, faut-il pour autant contribuer à les multiplier? Autrement dit, ce n'est pas en semant le doute sur la compétence des professeures récemment engagées qu'on aidera ces personnes à mener une carrière productive. Si Nicole Gagnon a en tête des cas d'embauche de «nouilles à jupe» attribuables à l'application d'un PAE, je peux la rassurer: il est possible d'engager des nouilles à pantalon même lorsqu'un PAE est en place!

Un deuxième enseignement des sciences sociales: les groupes qui disposent de privilèges ne restent pas sans réagir lorsqu'on essaie de leur en retirer quelques-uns. Donner mauvaise presse aux PAE en propageant l'idée que des femmes incompetentes sont engagées grâce à un état, fait le jeu des défenseurs d'un statut quo illégitime. Combien d'hommes se sentant menacés ou agacés par ces programmes, se sont réjouis en lisant une femme qui se porte à la défense de leurs privilèges...

Les PAE n'ont jamais visé à faire engager des femmes en dépit de leur incompétence pour le seul plaisir de faire changer les statistiques et ils n'ont jamais atteint un

**Au Québec, on définit des objectifs à atteindre et non des quotas à remplir**

tel objectif. Les PAE appliqués au corps professoral visent à assurer qu'à compétence jugée équivalente par les pairs, les femmes sont engagées de préférence aux hommes. La raison en est qu'en dépit d'un nombre grandissant de femmes compétentes sur le marché du travail, la proportion des femmes membres du corps professoral s'accroît très lentement. Et ce n'est pas parce qu'il n'y a pas d'embauche.

A l'Université de Montréal par exemple (merci au *Devoir* pour la photo de l'Université de Montréal accompagnant le texte, mais l'Université de Montréal n'est plus une succursale de l'Université Laval), une occasion historique se présente puisqu'on procède maintenant à un renouvellement du corps professoral qui s'étalera sur quelques années encore. Les mécanismes sociaux à l'œuvre dans l'embauche préférentielle des hommes sont cependant toujours actifs et doivent être neutralisés autant que possible,

grâce, entre autres, aux mesures mises en place par les PAE. Si les obstacles (par exemple l'influence du «old boys network») au jeu du seul critère de la compétence ne sont pas levés délibérément, on se retrouvera dans dix ou quinze ans avec une proportion de professeures inférieure à celle escomptée.

## Évaluation de la compétence

Comment et pourquoi les pairs erraient-ils plus dans leur évaluation de la compétence sous le régime des PAE qu'ils ne l'ont fait auparavant? Une personne non compétente pour devenir prof, reste non compétente, PAE ou pas. De plus, s'il est vrai — je ne le crois pas — qu'on cherche à engager moins compétent que soi dans les milieux universitaires pour éviter la concurrence, je suppose que cela s'applique tout autant aux hommes qu'aux femmes qu'on engage: pourquoi ne montrer du doigt que les femmes? Affirmer que la mise en place des PAE favorise la médiocrité et l'in-

signifiance, c'est leur faire porter des torts qui devraient être imputés à des lacunes de la vie universitaire que quiconque la fréquente de près, connaît bien et qu'il faut dénoncer (imposition du modèle «laboratoire» à la recherche en sciences sociales, découpage des objets pour convenir aux thèmes des organismes subventionnaires, accent mis sur la quantité de publications au détriment de leur qualité, prolongation du statut de mineur à travers la multiplication des études post...doctorales, etc.).

Un troisième enseignement, particulièrement dur à avaler pour les femmes de ma génération, nous vient de l'histoire récente de notre société: un progrès social ne doit jamais être tenu pour acquis et il faut périodiquement se porter à sa défense. J'ai manifesté pour l'avortement libre et gratuit à la fin des années 60 et il a fallu recommencer il y a quelques années lorsque le cas de Chantal Daigle s'est présenté. La reconnaissance de la place et de la contribution des femmes dans la vie universitaire en est à ses balbutiements que déjà on veut lui couper l'herbe sous le pied. Non, non et non. Les PAE continueront d'être défendus, y compris par des collègues masculins. «Saviez-vous que» la situation québécoise est en effet différente de celle des États-Unis puisqu'on définit des objectifs à atteindre et non des quotas à remplir!

Comme Nicole Gagnon, j'ai été engagée comme prof alors qu'il n'existait pas de PAE; je ne me sens pas supérieure à mes collègues récemment engagées pour autant. Contrairement à Nicole Gagnon, j'aurais été tout aussi heureuse d'être engagée au moment où ces programmes existent. De plus, je ne contribuerai pas à répandre l'idée que les professeures engagées sous le régime des PAE sont incapables de soutenir la compétition de candidats qui seraient des perles rares. Les faits montrent le contraire: c'est parce qu'elles sont tout aussi compétentes qu'elles sont engagées, une fois levés les obstacles à la mise en valeur de cette compétence.

## L'ÉQUIPE DU DEVOIR

**LA RÉDACTION** Journalistes à l'information générale et métropolitaine: Sylvain Blanchard, Paul Cauchon, Jean Chartier, Louis-Gilles Francoeur (*environnement*), Kathleen Lévesque, Caroline Montpetit, Bernard Morrier, Isabelle Paré, Louis Lapierre (*adjoint au directeur de l'information*), Konrad Yakabuski, Jean-Pierre Legault (*responsable des pages thématiques*), Diane Pré-court (*pages éditoriales, responsable de la section Tourisme*); Martin Ducloux et Christine Dumazet (*rectrices*); Jacques Grenier et Jacques Nadeau (*photographes*); à l'information culturelle: Michel Bélair (*responsable*), Stéphane Baillargeon, Paule des Rivières, Robert Lévesque, Benoît Munger, Odile Tremblay; à l'information économique: Gérard Bérubé (*responsable*), Robert Dutrisc, Claude Lévesque, Serge Truffaut, Claude Turcotte; à l'information internationale: Jocelyn Coulon (*responsable*), François Brousseau (*éditorialiste*), Antoine Char, Sylvie Tramier, Clément Trudel; à l'information politique: Pierre O'Neill, Jean Dion (*correspondant parlementaire à Ottawa*), Gilles Lesage (*correspondant parlementaire et éditorialiste à Québec*), Michel Venne (*correspondant parlementaire à Québec*); Serge Chapleau (*caricaturiste*); à l'information sportive: Yves d'Avignon; Marie-Claude Petit (*commis*), Marie-Hélène Alarie (*secrétaire à la rédaction*), Jeanne d'Arc Houde (*secrétaire à la direction*). **La Documentation**: Gilles Paré (*directeur*); Manon Scott, Serge Laplante (*Québec*), Rachel Rochefort (*Ottawa*). **LA PUBLICITÉ** Lucie Pinsonneault (*directrice*), Yves Williams (*superviseur, avis publics et annonces classées*), Jacqueline Avril, Daniel Barbeau, Jean de Billy, Brigitte Cloutier, Gyslaine Côté, Marlène Côté, Sylvie Hanna, Christiane Legault, Suzanne Micevic, Jacques A. Nadeau, Micheline Ruelland, Monique Verreault (*publicitaires*); Sylvie Laporte, Pierrette Rousseau, Micheline Turgeon, Michèle Bouchard (*secrétaire*). **L'ADMINISTRATION** Henry Riéd, c.m.a. (*contrôleur*), Dany Dépatie (*adjointe à l'administration et coordonnatrice aux ressources humaines*), Nicole Carmel (*responsable des services comptables*); Florine Cormier, Céline Furoy, Nathalie Ferrier, Danièle Ponton, Danielle Ross. **LE MARKETING ET SERVICE À LA CLIENTÈLE** Christianne Benjamin (*directrice*), Johanne Brien (*secrétaire*), Manon Blanchette, Monique L'Heureux, Lise Lachapelle, Rachelle Leclerc-Venne. **LA PROMOTION ET LES RELATIONS PUBLIQUES** Louise Gagné (*directrice*), Chrystian Guy (*superviseur à la promotion des abonnements*). **LA PRODUCTION** Jocelyn Arsenault (*directeur de la technologie et des approvisionnement*), Marie-France Turgeon (*directrice de la production*), Johanne Brunet, Danielle Cantara, Richard DesCormiers, Lynda Di Cesare, Marie-Josée Hudon, Sylvain Lesage, Michèle Malenfant, Christian Vien, Olivier Zaida. **LE CONSEIL DU DEVOIR INC.** Marcel Couture (*président*). **LA FONDATION DU DEVOIR** Marcel Couture (*président*), Roger Boissvert (*vice-président et directeur général*).

## LE DEVOIR

## ACTUALITÉS

## Bords de mer 1991

C'est toujours pareil dans le fond. Quand on arrive, on s'attaque aux travaux de peinture et au jardin; si on a un peu plus d'argent ou si le besoin s'en fait vraiment sentir, on va installer une fenêtre ou remplacer le frigo.

On retrouve les amis qu'on avait laissés; en juillet on reçoit de la visite et puis au mois d'août on commence à compter les jours qui restent.

C'est pour ces raisons-là que j'ai dit que c'était toujours un peu pareil dans le fond. À l'Étang-des-Caps... Un petit pays, dans un petit pays, dans un petit pays... Et va donc savoir comment tout ça a commencé.

Dans le tiroir d'une commode que Napoléon à Lucille s'est enfin décidé à réparer, j'ai retrouvé le cahier de notes que j'y avais laissé. Sur la page couverture, j'avais écrit en grosses lettres: BORDS DE MER 1991. Des pensées, des dates, l'histoire de tout un été à la mer que j'avais cru unique et ce projet d'écrire le livre sur tout ce qui nous était arrivé. Les matins et les soirs, les jours qui s'accrochent aux autres, les heures qui défilent une à une et qui finissent par former des années.

Je n'ai jamais écrit ce livre. Et jusqu'à aujourd'hui, le carnet de notes était resté caché.

## Le 21 juin 1991

Nous sommes arrivés au solstice d'été. Il y a quelques jours, le temps a viré au beau. Le vent s'est fait plus chaud et il semble que le bonheur, comme c'est le cas chaque année, ait attendu cette fête-là: notre retour dans l'île.

Pour cette même journée du 21 juin, j'ai écrit: Je dis toujours que ça va prendre dix heures mais des fois ça va durer dix jours... Réparer et rendre la maison confortable pour la saison nous prendra presque trois semaines.

## Le 12 juillet

Aujourd'hui, c'est de la pluie. D'abord une brume qui a fait penser à l'automne, puis des averses qui sont venues s'accrocher les unes à la suite des autres jusqu'au soir.

Cinquante a téléphoné. Voisine, comme chaque matin, est venue chercher de l'eau. Nous avons rencontré Yvon à Marianne et Yvon à Lucie, Gervais et Ginette. Et puis nous nous sommes rendus compte que notre aménagement nous a tenus tellement occupés que nous n'avons pas eu le temps de faire le tour de l'île.

Plus loin: Pour nous rendre à la cour à bois, nous étions en retard et dans une course effrénée, j'ai dit à Gina que nous

restions comme à la ville, pressés du matin au soir et animés d'un sentiment d'urgence dont il nous est difficile de nous débarrasser.

Ce jour-là, le téléjournal annonce la mort du capitaine Bonhomme.

Et puis, dans le cahier de 1991, je trouve des choses comme ça à propos du feu de la Saint-Jean.

Nous vivons dans l'île une expérience esthétique complexe et si, en général, nous allons volontiers un peu partout, de temps en temps nous nous re-tranchons dans les replis stratégiques qui nous apparaissent difficilement justifiables. Par exemple: aller au feu de Cap-aux-Meules est impensable, alors que participer aux danses de ligne de l'Age d'or du Havre est un geste tout à fait charmant.

## Le 2 août

Nous déjeunons à une terrasse au-dessus du débarcadère. La journée va être magnifique et maintenant nous avons le temps. Voisine, avec qui ça va bien depuis quelque temps, est venue s'asseoir pour lire par-dessus mon épaule. En tournant les pages, il arrive qu'elle se reconnaisse.

Dimanche, sept heures  
Il pleut, il vente, on gèle... Je n'en peux plus de cette île de fous.

En voulant transplanter des fougères, j'ai cassé ma pelle. Je suis descendu sur la plage. Et puis parce que c'est dimanche, on n'a pas eu de courrier.

## Le 16 août

Les sapins sentent les sapins. Les épilobes sentent les épilobes, et si le léger parfum des roses qui restent nous échappe, c'est que le myrique baumier est partout, qu'il a envahi les dunes du bord de mer, les collines autour et les prés. L'été continue d'être une fête. Tandis que Gina plante de l'armoise pour l'année prochaine, je prépare mon pack-sack pour l'île Brion.

— Regarde sur cette page-là: une brouille, une promenade à vélo, une chaise à peindre... On dirait ce même été. Le 11 juillet, il fait soleil; le 18 août, il pleut...

Par-dessus mon épaule, Voisine rajoute que les étés sont des couches qui s'empilent les unes sur les autres, que d'abord on les compte et puis qu'après on se contente de dire qu'ils sont passés. Ils finissent par former une masse de plus en plus compacte et de plus en plus solide.

— Tu verras, dit-elle encore, dans quelque temps on cherchera à se rappeler: Notre dispute, c'était en quelle année?

FIN



Pierre Gobeil



Feuilleton des îles

## REVERS

SUITE DE LA PAGE 1

Grahovo, localité majoritairement serbe conquise hier par les Croates, important nœud de communication (notamment vers Knin en Krajina), est distante d'environ 110 kilomètres de l'enclave musulmane de Bihać.

La percée croate constitue donc un sérieux revers pour les séparatistes serbes dans la mesure où elle coupe la principale route reliant la république serbe autoproclamée de Krajina, en Croatie, et les territoires de Bosnie sous contrôle serbe.

Des responsables de l'ONU ne cachent pas leur crainte d'assister à un embrasement généralisé de la région.

Un porte-parole de l'ONU a annoncé que quelque 10 000 soldats gouvernementaux croates et miliciens bosno-croates avaient envahi la région de la vallée du Livno, en Bosnie occidentale.

Pour l'heure, la «République serbe de Krajina» («RSK», autoproclamée en Croatie), a décrété hier soir à Knin, sa «capitale», l'état de guerre sur l'ensemble de son territoire, a annoncé l'agence yougoslave Tanjug.

Cette décision a été prise par le «Conseil suprême de défense» de la «RSK», «en raison de la situation dans la zone de Grahovo» et des «menaces d'agression de la Croatie contre la RSK», indique un communiqué du cabinet du «président» de la «RSK», Milan Martić, cité par l'agence.

L'offensive croate semble avoir pour objectifs de couper les voies d'approvisionnement entre Serbes de Croatie et de Bosnie et d'alléger la pression à laquelle sont soumises les forces gouvernementales bosniaques dans l'enclave de Bihać.

Des observateurs de l'ONU ont par ailleurs fait état d'intenses bombardements serbes autour des villes de Peci-grad et Coralici, situées dans le centre de l'enclave.

LOTAN s'est engagée à protéger les «zones de sécurité» de l'ONU en Bosnie. Mais deux d'entre elles — Srebrenica et Zepa — sont tombées aux mains des Serbes ce mois-ci en Bosnie orientale.

À Bruxelles, le général Bernard Janvier, commandant de l'ONU dans l'ex-Yougoslavie, a déclaré que les Casques bleus en Bosnie n'avaient ni le mandat ni les moyens de défendre les «zones de sécurité».

«Mais avec l'aide de l'OTAN, nous pouvons avoir une action de dissuasion contre l'attaque de ces zones», a dit l'officier français, venu participer à une réunion d'experts militaires de l'ONU et de l'OTAN sur la mise en œuvre d'éventuelles frappes aériennes contre les Serbes de Bosnie.

Les Nations unies ont annoncé par ailleurs que les forces bosno-serbes avaient quasiment fini de vider de sa population civile l'enclave de Zepa, dont elles se sont emparées mardi.

Washington admet que des armes américaines ont pu être acheminées en Bosnie.

Enfin, la Maison-Blanche a reconnu hier la possibilité que des armes américaines aient été acheminées clandestinement en Bosnie, tandis que Washington tentait de convaincre ses partenaires de faire appliquer pour l'enclave de Bihać les mêmes règles de protection que pour Gorazde.

Il est «possible» que des transferts d'armes américaines vers la Bosnie aient lieu, en dépit de l'embargo en vigueur, et «cela a dû être fait sans la permission du gouvernement américain et en violation avec les accords en place que nous avons avec les pays à qui nous fournissons du matériel militaire américain», a déclaré le porte-parole Michael McCurry, précisant que l'armement léger des Bosniaques provenait essentiellement des pays de l'Est.

## ESCALADE

SUITE DE LA PAGE 1

m'assurer que la sécurité de ceux qui participent à l'opération ne sera pas mise en danger. Le respect de la vie humaine, c'est ma grande préoccupation en ce moment.»

Avant d'agir, Serge Ménard tente donc de s'assurer que le tout ne dégènera pas en affrontement et que la population de Kanesatake n'interprétera pas cette intervention comme un envahissement de son territoire.

«Si nous vivions dans un pays où les conflits se règlent à la pointe du fusil, cette affaire-là serait déjà réglée. Mais ce n'est pas comme ça que ça se passe ici, et ce n'est pas comme ça non plus qu'on veut que ça se passe», a répété le ministre à sa sortie de la conférence de presse.

La ministre Louise Beaudoin a pour sa part rappelé qu'elle avait fait parvenir, jeudi, une lettre à la ministre fédérale de la Santé, Diane Marleau, question de lui rappeler qu'en vertu de la Loi sur les stupéfiants elle avait le pouvoir et le devoir d'ordonner la destruction des plans de marijuana à Kanesatake.

«D'autant, ajoute-t-elle, que ces plants

poussent sur des terres qui appartiennent au gouvernement fédéral.»

Par ailleurs, M. Ménard et Mme Beaudoin ont à nouveau demandé la collaboration des chefs Jerry Peltier et Joe Norton afin de régulariser la situation le plus rapidement possible.

«Nous voulons que MM. Norton et Peltier nous accompagnent à Kanesatake pour procéder à la destruction des plants de marijuana, geste qui, selon M. Ménard, témoignerait de leur volonté de régler cette situation et de prendre leurs distances face aux responsables de cette activité illégale.»

M. Ménard espère d'autant que MM. Norton et Peltier acceptent son invitation qu'il est persuadé «que personne n'osera tirer» sur lui ou la SQ s'ils sont accompagnés à Kanesatake par les chefs mohawks...

M. Ménard faisait ici référence à une quinzaine de jeunes mohawks qui, selon lui, seraient non seulement armés mais aussi très actifs au sein de leur communauté pour entretenir la peur d'une invasion prochaine de leur territoire par la SQ.

Par ailleurs, les peacekeepers d'Akwesasne et de Kahnawake ont investi la réserve de Kanesatake, hier matin, pour y détruire

des plantations de marijuana, même s'ils ne détiennent aucune autorité légale sur cette réserve. Selon Billy Two Rivers, membre du conseil de bande de Kahnawake, «tous les plants cultivés ont été coupés et brûlés». Ce que réfute vigoureusement le ministre Ménard.

«En ce qui nous concerne, a déclaré M. Two Rivers, cette histoire est terminée. La seule raison de notre présence ici était de nettoyer des champs. Cela est fait. Il ne reste plus qu'un paquet de trous.»

L'opération s'est déroulée sans aucune interférence de la part de la Sûreté du Québec, littéralement invisible dans le secteur. Quelques journalistes ont pu en être témoins du haut des airs, depuis leur hélicoptère, mais cela demeurait impossible au sol, les accès aux plantations étant gardés par des autochtones n'hésitant pas à faire usage d'intimidation.

M. Two Rivers a refusé de dire si et quand les journalistes pourraient voir les plantations détruites. «Ce n'est pas à moi de le dire. Je ne suis pas membre de cette communauté. Je ne suis qu'un porte-parole.»

Serge Ménard croit toutefois que Jerry

## MARSEILLE Artaud a écrit qu'il en avait «brisé avec l'art»

SUITE DE LA PAGE 1

se Colomb qui tend un drapeau froissé derrière lui, qui le saisit une fois en train de mouiller son crayon dans sa bouche édentée et rageuse, ou debout comme un tragédien de foire mal éclairé, Artaud qui console la présence de la jeune Paule Thévenin (morte l'an dernier après s'être occupée de tout, toute sa vie, pour lui), et qui un matin de mars 1948 sera trouvé mort au pied de son lit.

Rétrospective, célébration, récupération et bonne conscience? Avec Artaud la chaîne ne fonctionne pas vraiment. La douleur qui part de ces dessins vers son regard, ces portraits meurtris (celui de Blin où se dessine la dureté de l'inquiétude), ces autoportraits géants de détresse, ces folies de crayons libres et apeurés ne peuvent pas se contenir dans le champ de l'esthétique et du circonscrit. Gide a raison, ça nous enlève non seulement l'envie de rire mais quelque chose de nous-mêmes, on perd ses repères devant de tels visages ébauchés mais aux tristesses précises, percées à jour, et c'est devant les visages des gens dans la rue, après, au sortir, que l'on sent le malheur, qu'un regard nous inquiète plus qu'à l'accoutumée, qu'un drame apparaît dans les yeux d'une femme qui

tourne le coin de la rue, en cachant sa misère, qu'un homme nous semble écrasé à jamais.

Artaud disait qu'il ne faisait pas de l'art, il a écrit qu'il en avait «brisé avec l'art», et c'est vrai que ces dessins enfin réunis — y compris les pages des carnets de Rodez de février 1945 à mai 1946 que l'on voit photographiées car elles sont toujours interdites d'exposition — n'ont pas d'équivalent dans l'histoire de l'art, qu'ils échappent à un catalogue où à des références, même à Van Gogh, Egon Schiele ou Giacometti qui pourraient en être les artistes les plus proches, car Artaud au lieu d'approfondir le dessin approfondissait sa quête du visage humain, il sondait le hasard en tentant de saisir ce que pouvaient bien dire ce nez, cette bouche, ces yeux, et en 1947 il écrit «le visage humain porte une espèce de mort perpétuelle sur son visage dont c'est au peintre justement à le sauver en lui rendant ses propres traits», et ceci «depuis mille et mille ans que le visage humain parle et respire on a encore l'impression qu'il n'a pas commencé à dire ce qu'il est et ce qu'il sait.»

Il n'y a pas un chat dans le musée Cantini quand j'y passe toute une matinée, mardi, qu'un gardien arabe. Artaud ce n'est pas la foule, la récupération générale n'est pas pour demain, ni la plaque sur

la maison de la rue des Trois frères Carrasso. Le «suicidé de la société» ne devenait pas le fils prodige. Ce type, que l'on a dit fou, et qui l'était dans la mesure où il n'a pu fonctionner dans la normalité des autres, qu'il s'est laissé déprimer le corps quand il a franchi des barrières métaphysiques et expressionnelles (comme Gauvreau chez nous) qui laissent forcément seul dans les fantômes d'un esprit athlétique et infatigable, seul à comprendre lorsque vous écrivez en marge d'un cahier «le décollement du père-mère au sexe par la déroute de la maman», seul à saisir cela comme une évidence ou encore une urgence.

Mais sa folie était sa lucidité, ces dessins-là en seraient les témoins criants.

Les Français ont de drôles de comportements avec leurs morts. Ainsi pas de plaque sur la maison natale d'Artaud — Céline non plus n'a pas encore ses plaques — mais par contre on utilisera gaieusement la tête de Bernard Blier — plus français tu meurs — qui nous apostrophe ces jours-ci dans la publicité de la BN pour nous sommer d'acheter des crédits consommation. Il y a des morts encore utiles et des morts toujours inutiles. Artaud, pour sûr, ne servira à rien, sinon seulement, si vous regardez ses dessins en vacances, de vous amener à deviner

juste un peu comment cela fait mal quand, aux compromis du monde, vous choisissez la liberté pure qui vous mène aux barbaries intimes de l'être humain.

Bon, je vous l'accorde, pas gai le carnet avignonnais, là. Mais le moyen de l'être avec Artaud! C'était pas le «fada» modèle courant, ici. D'ailleurs songez-vous à Marseille lorsqu'on songe à Artaud? La rue du Jardin des plantes il l'a quittée tôt, à 20 ans il était déjà chez Lugné-Poe à Paris pour faire l'acteur. Méningite à cinq ans, premier séjour en clinique à 18 ans, mais Paris aussi sec. Marseille c'est la ville de Pagnol et de Vincent Scotto, on vous quadruple le prix d'un demi en vous faisant croire que Raimu tenait lui-même ce bar de la marine, oui, ce bar-ci, peuchère!

Marseille ville sale, ville arabe, ville arnaque, on n'aimerait pas y être un chien. C'est par cette ville que je sors, que je conclus ce carnet, vol 119 à Marignane, municipalité lepéniste. Au premier carnet je vous avais posté devant le sexe brun-roux de Jo l'Irlandaise peint par Courbet, au musée d'Orsay, permettez-moi de vous laisser devant les bouches criantes de malheur d'Artaud à Marseille, bref on sera passé de l'origine du monde à une fin du monde. C'est un théâtre ouvert en permanence. Ciao!

## GRAFFITEURS 300 000 \$ par année pour nettoyer

SUITE DE LA PAGE 1

mais aussi de vrais dessins d'artistes, s'entrelacent, en une belle provocation.

Une des hospitalières de la communauté se rappelle avoir déjà fait nettoyer le mur, entreprise très onéreuse, mais le matin venu, les inscriptions étaient réapparues comme de mauvaises herbes. Il y eut une ronde de police, où l'adversaire ne se laissa pas piéger si facilement... Depuis, vaincues, elles ont un peu abandonné les pierres aux mains de l'ombre. «On devrait avoir le droit de choisir les œuvres d'art qu'on met chez soi, gémit quand même la religieuse. Les graffiteurs se demandent-ils quels sont nos goûts artistiques avant de peindre nos propriétés?»

La Ville de Montréal grince des dents: il lui en coûte 300 000 \$ par année pour nettoyer les dégâts, à coups de jets de sable ou de jets de cristaux de glace. Elle s'organise d'ailleurs, se penche sur la situation, se donne un an pour élaborer une stratégie d'intervention. Il n'existe pas de règlement municipal spécifique, mais la police applique l'article du Code criminel sur les méfaits de moins de 5000 \$, qui les oblige à prendre les contrevenants la main dans le sac. Ceux-ci doivent

jouer de vitesse, les souris narguant les chats.

Il y a bien évidemment graffiteur et graffiteur.

D'un côté, se retrouvent les gangs de rue qui marquent leur territoire, comme Zorro. Dans le bout de Montréal-Nord, du quartier Saint-Michel, de Rivière-des-Prairies, apparaissent des initiales lourdes de conséquences: Bonjour les CDP (Crack Down Possée), les Bogars, les Bad Boys, les OG (Original Gangsters) du côté des communautés haïtiennes; les latinos LSB (Light Shade of Brown) ou les PPL (Pequenos Pero Locos). Les initiales se chevauchent-elles de trop près? La guerre des gangs n'est pas loin.

Quant aux «artistes» (ou tagueurs), ils œuvrent plus généralement dans le centre-ville. Des coeurs entrelacés aux dessins très sophistiqués, en passant par les gribouillis informes, toute la gamme esthétique y passe. Les meilleurs d'entre eux se réunissent, s'échangent les photos de leurs œuvres, se donnent des points pour la plastique des lettres, comparent leurs tags (des signatures stylisées), les throw-ups (de belles lettres en contour). Mais les pros sont rares et, là comme ailleurs, l'amateurisme fait rage. Ces vrais artistes revendiquent bien haut le droit à l'expression spontanée. Leurs maîtres sont américains, les inscriptions contemporaines, toutes tendances confondues, nous venant en

droite ligne des États-Unis, de New York surtout, qui perfectionne cet art de rue depuis les brûlantes années 70.

Pour Zep, graffiteur de son état depuis cinq, six ans, l'acte d'écrire est hautement subversif, et il ne soigne pas plus qu'il ne faut la calligraphie de sa prose. C'est pourquoi il peut opérer très vite (trente secondes). Zep dit griffonner à des fins philosophiques, pour faire réfléchir les gens, et quand, au coin de Jeanne-Mance et de Rachel, il voit son inscription toujours au poste, ça lui titille le cœur de joie. «C'est une façon de récupérer un espace qui nous appartient», estime-t-il. L'automne dernier, il s'est présenté aux élections municipales, se proposant d'assainir l'air de la métropole à la bombe aérosol, histoire de neutraliser les mauvaises odeurs politiques, brandissant le graffiti comme une arme séditeuse.

La police à Zep à l'œil. Il a déjà purgé une peine de travaux communautaires après s'être fait mettre la main au collet. Depuis, il est un peu parano, plus prudent, en tous cas.

Zep préfère opérer seul. «Il y a trop d'ego trips dans ce milieu-là, m'explique-t-il. Pour lui, côté cible, «le métro, c'est fini. Trop de caméras. Même à New York, la surveillance est trop grande». Il préfère les ruelles sombres,

les tunnels, les viaducs. L'idéal, c'est le train complet. «L'an dernier, explique Didier de Ramon, de la brigade anti-gangs [de rue] de la police de Montréal, des artistes ont repeint tous les wagons d'un train du Canadien Pacifique, sous les fameuses initiales SOAK. 300 000 \$ de dommages. Des fois, ce n'est plus un jeu.»

Les solutions, si solutions il y a, ne pourraient être, me dit-on, que collectives. Il y a trois semaines, les citoyens ont organisé une corvée collective pour nettoyer le tunnel de la rue Congrégation, maculé de graffiti.

Quand l'an dernier, les joueurs de tam-tam du mont Royal se sont réunis avec les policiers, les responsables de la ville, histoire de trouver un modus vivendi autour des rencontres rythmées du dimanche, ils ont abordé la question des graffiti qui n'en finissaient plus de colorer le monument de Georges-Étienne Cartier. Et les musiciens d'établir une stratégie d'attaque: pendant les tam-tam, si quelqu'un commence à écrire sur le monument, stop! les percussions s'arrêtent. L'initiative a porté ses fruits, sur le coup du moins. Mais entre les séances de tam-tam, Georges-Étienne Cartier et son ange ont repris de la couleur. En trop de Montréalais, semble-t-il, un graffiteur sommeille, qui somme sa ville de ne pas l'oublier.

LE DEVOIR

LES BUREAUX DU DEVOIR SONT OUVERTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 9H00 À 16H30  
2050, RUE DE BLEURY, 9E ÉTAGE, MONTRÉAL, (QUÉBEC) H3A 3M9  
RENSEIGNEMENTS ET ADMINISTRATION: (514) 985-3333

PUBLICITÉ  
AVIS PUBLICS (514) 985-3344  
ANNONCES CLASSÉES (514) 985-3344  
PUBLICITÉ (514) 985-3399 / télécopieur (514) 985-3390  
NUMÉRO SANS FRAIS 1-800-363-0305

Les numéros de téléphone suivants sont valables pour le service de livraison par camelot et pour les abonnements postaux.

SERVICE DES ABONNEMENTS  
DU LUNDI AU VENDREDI DE 8H00 À 16H30  
Montréal (514) 985-3355 / télécopieur (514) 985-3390  
Extérieur (sans frais) 1 800 463-7559